Année 1949. — N° 68. Le Numéro : 5 francs. Samedi 17 Décembre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 300 fr. ; ÉTRANGER : 850 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 72e SEANCE

Séance du Vendredi 16 Décembre 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Dépôt d'un rapport.

3. — Renvoi d'une proposition et d'une proposition de résolution à une commission.

4. — Modification dans la composition d'une commission.

5. — Plan de développement social et économique; exercice 1950; crédits budgétaires. — Discussion d'urgence d'une proposition de résolution.

6. — Hommage à M. Serot, conseiller de l'Union française.

7. — Plan de développement social et économique; exercice 1950; crédits budgétaires. — Suite de la discussion d'urgence d'une proposition de résolution.

8. — Désignation de membres d'une commission.

9. — Madagascar; lutte contre la tuberculose. — Renvoi de la discussion d'une proposition.

10. — Plan de développement social et économique; exercice 1950; crédits budgétaires. — Adoption d'une proposition de résolution.

11. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. BOISDON

(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 décembre 1949 a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Gervain un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi de MM. Lamine-Gueye, Horma Ould Babana, Yacine Diallo, Defferre, Ninine et des membres du groupe socialiste, députés, tendant à rendre applicables dans les territoires d'outre-mer où elles ne sont pas encore en vigueur, différentes lois relatives à l'inscription maritime, et organisant dans ces territoires le fonctionnement de l'administration de l'inscription maritime.

Le rapport sera imprimé sous le n° 319 et distribué.

— 3 —

RENVOI D'UNE PROPOSITION ET D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION A UNE COMMISSION

M. le président. La commission des relations extérieures demande que lui soit renvoyées la proposition et proposition de résolution tendant : 1° à l'organisation rationnelle et à la planification de l'économie de l'Union française; 2° à sauvegarder les voies de son développement dans les accords économiques européens en discussion; 3° à donner à la représentation française dans les organismes internationaux, par sa composition et la portée de sa mission, le caractère d'une véritable représentation de l'Union française, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné. (*Assentiment.*)

— 4 —

MODIFICATION DANS LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION

M. le président. L'ordre du jour appelle la désignation de membres de la commission d'instruction.

Je rappelle à l'Assemblée qu'elle a adopté dans sa séance du 8 décembre dernier une résolution portant le nombre

des membres de la commission d'instruction de douze à vingt.

J'ai été saisi des candidatures suivantes à cette commission:

Les groupes communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain et apparentés proposent M. Thévenin;

Le groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés propose M. Rosenfeld;

Le groupe du mouvement républicain populaire propose M. Schock;

Le groupe union métropole-outre-mer (indépendants) propose M. Viniger;

Le groupe des indépendants d'outre-mer propose M. Sylvestre;

Le groupe d'action économique et sociale propose M. Laurin et comme suppléant permanent, M. Oudard;

Le groupement des conseillers non inscrits propose M. Léon.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

— 5 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE; EXERCICE 1950; CREDITS BUDGETAIRES

Discussion d'urgence d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence de la proposition de résolution présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à recommander à l'Assemblée nationale les montants à inscrire dans les lois budgétaires de l'exercice 1950 en vue de l'exécution du plan de développement social et économique des territoires d'outre-mer, départements d'outre-mer, Afrique du Nord, pays sous tutelle et pays associés.

La parole est à M. le président et rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

M. Jacobson, *président et rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Mesdames, messieurs, le Gouvernement a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, dans le courant du mois de novembre et dans le courant des mois de novembre et de décembre, un certain nombre de projets de loi portant budget de l'exercice 1950.

La pièce fondamentale de ce travail est le projet de loi de finances. Il s'accompagne de toute une série de projets de loi qui porte développement d'un certain nombre de crédits inscrits dans la loi de finances.

Plusieurs de ces documents contiennent des inscriptions qui intéressent au plus haut point les parties d'outre-mer de l'Union française et dans un instant je me référerai à la fois à la loi de finances et à deux de ses annexes.

D'autre part, la commission des finances de l'Asemblées nationale qui, depuis la fin du mois dernier, discute ces projets de loi au fur et à mesure de leur distribution, est arrvée à certaines conclusions d'abattements, lesquels risquent aussi d'influer d'une façon sérieuse sur les crédits destinés au développement social et économique des parties de l'Union française situées outre-mer.

Dans ces conditions, votre commission du plan a pensé qu'il convenait de se pencher d'une façon attentive sur ces différentes dispositions, d'extraire des projets de loi qui concernent le budget de 1950 les différents crédits qui intéressent l'outre-mer, de se former un avis sur le bien-fondé de ces crédits et de soumettre à votre Assemblée, éventuellement, une proposition de résolution destinée à l'Assemblée nationale.

Voici les circonstances dans lesquelles votre commission du plan a présenté le rapport que vous avez déjà entre les mains et la proposition de résolution qui y fait suite.

L'exposé que je vais faire, aride du fait de l'énumération de nombreux chiffres, m'a paru devoir être précédé par les données formant la base du travail et par les conclusions auxquelles votre commission du plan s'est arrêtée. Ensuite, si vous le voulez bien, nous verrons ensemble comment, partant de ces données de base, nous arrivons auxdites conclusions.

Les données de base sont, d'une part, trois projets de lois et, d'autre part, les conclusions actuelles de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Deux de ces trois projets de lois sont entre vos mains, la commission du plan s'étant attachée à vous les faire distribuer dès hier soir. Le troisième n'est pas encore imprimé; il a été remis en minute, hier soir, par le ministère des finances à la commission des finances de l'Assemblée nationale; je n'en possède que l'extrait concernant l'outre-mer dont je vais vous donner connaissance.

Le premier des projets de lois qui nous intéresse, le numéro 8336, porte la loi de finances pour l'exercice 1950.

Je vous donnerai un très bref résumé de l'économie générale du chapitre « Dépenses » de ce projet, afin de situer, à leur juste échelle, les crédits intéressant l'outre-mer.

A la page 12, sous le titre « dépenses », figurent deux chapitres: l'un concerne les services de l'Etat, et correspond à ce que l'on a l'habitude de nommer le « budget ordinaire »; l'autre, concernant la réparation des dommages de guerre et les investissements, est relatif à ce que l'on nomme d'habitude le « budget extraordinaire ».

En ce qui concerne les services de l'Etat, il existe trois postes:

1° Fonctionnement des services civils: 995 milliards;

2° Reconstruction, équipement des services civils: 145 milliards;

3° Fonctionnement, reconstruction et équipement des services militaires: 420 milliards;

Soit un total de 1.560 milliards.

Le deuxième chapitre — celui correspondant au budget extraordinaire — comprend:

1° Réparation des dommages de guerre: 335 milliards;

2° Investissements productifs: 405 milliards;

Soit un total de 740 milliards.

Le projet portant la loi de finances mentionne le total de ces sommes, soit 2.300 milliards. Il est d'ailleurs indiqué que 25 milliards restent provisoirement indisponibles, ce qui ramène le total à 2.275 milliards, chiffre prononcé un certain nombre de fois par la presse depuis la distribution de ce projet de budget.

Quels sont, dans ces différents postes, ceux intéressant l'outre-mer?

Dans le budget ordinaire, le montant de 145 milliards qui a trait aux dépenses de reconstruction et d'équipement des services civils concerne l'outre-mer en ce sens qu'il contient les attributions de la métropole au titre du F. I. D. E. S., c'est-à-dire aux territoires d'outre-mer, et au titre du F. I. D. O. M., c'est-à-dire aux départements d'outre-mer. Il s'agit là de la donation de la métropole, en exécution des stipulations de la loi du 30 avril 1946.

La deuxième partie — budget extraordinaire — nous intéresse par sa deuxième ligne: « investissements productifs », dont le total, pour l'Union française, métropole et outre-mer, se monte à 405 milliards.

Dans quelle mesure interviennent des crédits intéressant l'outre-mer, respectivement dans les 145 milliards du budget ordinaire et dans les 405 milliards du budget extraordinaire?

Je dois ici me référer à un extrait du projet de loi n° 8.600 que vous n'avez pas encore entre les mains. Dans les articles 1 et 2 de ce projet, je relève quatre lignes que je ne vous détaille pas, mais qui se résument à ceci: 1° Crédits au titre du F. I. D. E. S. — c'est-à-dire donation de la métropole aux territoires d'outre-mer pour leur développement économique et social: 21 milliards et demi;

2° Crédits au titre du F. I. D. O. M. — c'est-à-dire attributions de la métropole pour le développement économique et social des départements d'outre-mer: 5 milliards. Total: 26 milliards et demi.

Voilà donc, mes chers collègues, le montant qui intervient dans le total de 145 milliards du projet de loi de finances.

D'autre part, voyons, en ouvrant le projet de loi n° 8582, dont vous avez un exemplaire, dans quelle mesure les sommes aboutissant au total de 405 milliards sont destinées à l'outre-mer. Il ne s'agit dans ce budget extraordinaire que de prêts et d'avances faits par la métropole à un certain nombre de parties de l'Union française outre-mer.

Les crédits visés sont indiqués à la page 31, sous le n° 9: « Plan de modernisation et d'équipement de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc: 47 milliards »; sous le n° 11: « Financement du plan de modernisation et d'équipement dans les départements et territoires d'outre-mer: 23 milliards et demi »; sous le n° 12: « Réalisations d'investissements en Indochine: 8 milliards »; et enfin sous le n° 16: « Fonds de progrès social d'Algérie et de Tunisie: 4 milliards ».

Tous ces postes se réfèrent, suivant les termes mêmes du projet de loi, non à des donations mais à des prêts et à des avances. Le total des montants que je viens de vous donner est de 82 milliards et demi.

Je récapitule:

Sont destinés à l'outre-mer: dans les 145 milliards du budget ordinaire, 26 milliards et demi, et dans les 405 milliards du budget extraordinaire, 82 milliards et demi.

Si vous totalisez ces deux montants, vous obtenez une somme de 109 milliards repré-

sentant l'ensemble des affectations à l'outre-mer de crédits incorporés dans les chiffres de la loi de finances.

Voilà en ce qui concerne les textes de loi qui nous intéressent.

Maintenant, deuxième partie des données du problème: ces textes gouvernementaux ont-ils déjà été passés au crible de la commission des finances et ont-ils été frappés d'abattements ? La réponse est affirmative. Lundi dernier 12 décembre, la commission des finances concluait à un total d'abattements de 101 milliards, au sujet duquel je ne vous donne pas actuellement de détails puisqu'il a été modifié depuis.

Avant-hier 14 décembre la même commission, portant une atténuation à ses premières estimations, ramenait l'abattement de 101 à 91 milliards. Il s'agit de savoir si ces 91 milliards contiennent des postes risquant de réduire les crédits proposés par le Gouvernement pour la France d'outre-mer. L'abattement proposé par la commission des finances contient 56 milliards frappant le fonctionnement des services civils — c'est-à-dire les 995 milliards dont nous avons parlé — qui ne nous concerne pas; il comporte aussi un abattement de 5 milliards relatif, dans le budget ordinaire, aux dépenses de reconstruction et d'équipement dont le total est de 145 milliards. Sur ce chapitre les crédits d'outre-mer risquent d'être atteints.

Enfin, dans le total d'abattement de 91 milliards, 30 milliards frappent, dans le budget extraordinaire, à la fois les réparations et dommages de guerre et les investissements productifs. Là encore, les prêts et avances que le Gouvernement entend mettre à la disposition de l'outre-mer risquent, si les propositions de la commission des finances sont approuvées, de comporter une diminution.

J'emploie le mot « risquent » parce que la commission des finances de l'Assemblée nationale n'a pas sous-détaillé les postes entre lesquels elle désire voir effectuer ces abattements; elle a procédé par ce qu'elle nomme des « abattements-masses » et a dit: « dans tel chapitre, vous diminuez telle somme »; ainsi, nous ne savons pas, aujourd'hui, dans quelle mesure les 5 milliards et les 30 milliards, sur lesquels je viens d'attirer votre attention, sont susceptibles de diminuer les crédits que le Gouvernement a inscrits pour l'outre-mer dans ses projets de loi.

Toutefois, j'ai le devoir de vous faire savoir que, suivant certaines informations, il serait dans la pensée de quelques membres de la commission des finances de faire peser sur les crédits d'outre-mer une partie des abattements en question. Ainsi, il a été mentionné un avis suivant lequel on pourrait, par exemple, diminuer considérablement les crédits de la recherche scientifique dans l'outre-mer ; cette éventualité a causé une véritable consternation parmi les savants et les fonctionnaires chargés de cette recherche. Si l'on retenait les propositions faites à ce sujet, on pourrait peut-être maintenir sur place, dans les instituts de recherches des territoires exotiques, du personnel, sans lui fournir le matériel nécessaire à ses travaux; l'on aurait ainsi des frais généraux considérables sans aucun résultat utile.

Ce simple exemple est cité pour attirer votre attention sur le fait que votre commission du plan croit qu'il faut être très attentif à ce qui se passe; ne pas craindre d'intervenir alors que l'on décèle un danger pour le développement social et économique de l'outre-mer, et prendre, à ce sujet, certaines initiatives.

Voilà donc les données du problème: les trois projets de lois, les abattements de la commission des finances.

Où votre commission du plan désire-t-elle en venir ?

Je vous l'indique immédiatement, afin qu'ensuite, avec un but bien précis, celui de la conclusion que je vais vous indiquer, nous enchaînions bien le raisonnement, et que nous voyions s'il nous conduit réellement, objectivement, concrètement et logiquement à ce but.

Nous, commission du plan, voulons en venir à inciter votre Assemblée à indiquer d'une façon motivée, nette et ferme au Parlement, que les projets gouvernementaux cadrent à peu près avec nos vues et nos désirs, en ce qui concerne les réalisations prévues pour le plan de l'outre-mer en 1950. Evidemment, certaines modifications y seraient, à nos yeux, favorablement aménagées, mais elles sont d'importance secondaire, et elles ne comportent aucun changement capital dans l'économie des projets de loi du Gouvernement.

Cela étant dit, et ces quelques aménagements de détail étant explicités, le but majeur que se propose votre commission du plan, en vous faisant aujourd'hui un exposé et en vous apportant ses conclusions, est de parer, dans toute la mesure où elle le pourra, à ce que les abattements actuellement proposés par la commission des finances, ou qui pourraient l'être ensuite au cours de la discussion des articles par tel ou tel intervenant des assemblées parlementaires, ne touchent à l'outre-mer. En tant que conseillers de l'Union française, le reste ne nous concerne pas; mais nous désirons affirmer d'une façon nette que les projets gouvernementaux, à nos yeux, portent pour l'outre-mer des chiffres minima et nous entendons, si des abattements sont nécessaires, que ce ne soit pas l'outre-mer qui en fasse les frais.

Voilà, mes chers collègues, le rappel du point de départ, la définition du point d'arrivée et, si vous le voulez bien, nous allons maintenant voir comment du premier on chemine vers le second.

Nous examinons, comme le visent les projets de loi du Gouvernement, tout ce qui touche à l'outre-mer. Nous nous intéressons aux territoires que nous groupons avec les pays sous tutelle, c'est notre chapitre Ier; nous nous intéressons aux départements d'outre-mer, c'est notre chapitre II; nous nous intéressons à l'Afrique du Nord, à la fois aux trois départements algériens et aux deux protectorats, et nous nous intéressons à l'Indochine.

Voilà les têtes des quatre chapitres.

Notre travail est basé sur un très important mémoire, lui-même fondement des propositions gouvernementales. Ce mémoire a été libellé par M. Jean Monnet, commissaire général au plan, en étroite collaboration avec le ministère de la France d'outre-mer et, pour les parties qui ne dépendent pas de la rue Oudinot, avec la collaboration des autres départements ministériels intéressés. C'est un document encore sous forme de minute, auquel pourraient être apportés ces jours-ci, quelques légers ajustements, puis qui sera imprimé, mis à la disposition de tous ceux qui désirent le connaître; en effet, la règle au commissariat général au plan est de ne rien cacher; c'est la maison nette, claire et ouverte, soumettant ses travaux à l'information de tous, donc éventuellement à la critique.

Ce remarquable document, sans précédent, révèle la destination de l'ensemble des crédits dont l'engagement a été autorisé à ce jour.

Chacun des chapitres que je viens d'indiquer est chiffré, mais pour bien fixer ma pensée, je prends celui intéressant les territoires d'outre-mer et pays sous tutelle, dont le total atteint 172 milliards; ceux-ci représentent l'ensemble des crédits d'engagement jusqu'ici autorisés par le Parlement, avec, toutefois, une réserve que je tiens à signaler, et qui est la suivante.

Vous n'êtes pas sans savoir que les budgets du plan, jusqu'ici, couraient du 1er juillet au 30 juin et ceci a amené votre Assemblée, sur proposition de votre commission du plan en date du 9 mars 1949, à adresser une motion au Gouvernement, l'invitant à attribuer huit milliards pour le deuxième semestre de 1949.

Quelques jours avant les vacances, en juillet dernier, le Gouvernement déposait un projet de loi ayant pour objet de fournir pour le deuxième semestre 1949 un complément de crédits. Ce projet de loi n'est pas encore voté. D'après les assurances que j'ai reçues à la commission des territoires d'outre-mer de l'Assemblée nationale, il passera incessamment; l'unanimité s'est faite sur l'ensemble. De telle sorte que votre commission a cru bien faire en demandant que ce projet de loi puisse être déjà considéré comme adopté, et je vous l'ai signalé parce que le montant inscrit figure dans les 172 milliards de crédits d'engagement autorisés dont fait état le document dont je vous parle.

Si vous le permettez, et pour la facilité de l'exposé, étant donné la couleur de ce document, nous le nommerons le fascicule jaune.

Dans l'état actuel des choses, en tenant compte de la loi du 30 avril 1946, du premier projet de la commission de modernisation, des plans décennaux qui n'ont pas encore tous leur forme définitive, mais dont beaucoup sont extrêmement avancés, des réalisations effectuées à ce jour, des programmes préparés pour l'année 1950, le fascicule jaune mentionne pour chacune des parties de la France d'outre-mer, l'attribution des crédits jusqu'ici autorisés.

Ce document est détaillé; il comporte 200 articles libellés dans 20 pages de composition très serrée. On vise toutes les espèces de créations. Je prends l'exemple du Cameroun: on y voit d'abord les crédits d'ordre économique, l'agriculture qui se décompose en productions agricoles, forêts, élevage; ensuite, les mines et l'industrialisation; puis l'électricité. Ceci pour la production.

Ensuite vient l'infrastructure, avec les chemins de fer, les routes, les ponts, les ports, les voies navigables, l'aéronautique et les transmissions; puis, l'équipement social, avec la santé, l'enseignement, l'habitat, les travaux urbains et ruraux et l'équipement du service social.

Si, qualitativement, les différents secteurs du plan sont ainsi considérés, quantitativement, ils sont tous chiffrés; et l'on donne non seulement les chiffres pour l'année 1950 — que vous avez actuellement à apprécier — mais également des références au coût total et à l'ensemble des montants autorisés. La ventilation est faite entre: les sommes qui seront dépensées, au 31 décembre 1949, les sommes

proposées au Parlement pour 1950, et, enfin, les programmes pour 1951, 1952 et au-delà.

Il ne nous est pas possible, à présent, étant donné la nécessité que soient présentées très rapidement nos conclusions à l'Assemblée nationale — il ne nous est pas possible, dis-je — de passer en revue les 200 articles et de discuter le bien-fondé de la création de telle route, de tel hôpital ou de telle école, ou de l'impulsion à donner à telle industrialisation des bois ou de la pâte à papier.

Ce que je puis vous dire, c'est qu'un examen approfondi du travail, vu sous son aspect qualitatif, cadre à peu de chose près avec les données de départ.

Je sais que, sur les bancs de ces travées (*l'orateur désigne l'extrême gauche*), des objections ont été faites. Certaines ont été exprimées d'une façon nette au cours de la discussion d'hier, après l'exposé fait par M. le président Laurent-Eynac, sur une proposition tendant à faire saisir cette Assemblée des projets militaires consécutifs à des accords internationaux récents.

Le plan a été très vigoureusement attaqué, et il a été soutenu une série d'arguments qui intéressent le domaine qualitatif.

Dans les différents reproches et critiques concernant le point de vue qualitatif, on a visé des questions d'ordre général, mais également quelques points particuliers précis.

Les questions d'ordre général ont déjà toutes été traitées devant vous, au nom de la commission du plan, lorsqu'il s'est agi, en juin 1949, de l'attribution complémentaire de huit milliards que j'ai évoquée tout à l'heure.

Hier, nos collègues communistes ont fait à nouveau connaître les points de vue. Vous les connaissez: le capital exploite le travailleur, les trusts emplissent leurs poches, le plan est un instrument de bellicisme, nous sommes asservis à Truman et à Marshall, etc.

M. Chassiot. C'est la vérité!

M. de Peretti. Que vous dites!

M. le président de la commission. Ces déclarations déjà faites antérieurement n'ont pas dû suffisamment impressionner puisque, hier, il a paru nécessaire de les répéter toutes.

M. Chassiot. C'est la répétition de cette vérité qui vous gêne ?

M. le président de la commission. Pour ma part, je crois au contraire que les réponses faites au nom de votre commission du plan au cours de la délibération du mois de juin ont été suffisamment nettes, objectives, étayées de faits et de réalités, que je n'abuserai pas de votre temps en répondant à nouveau à des allégations toujours répétées.

Je ne suis pourtant pas sans avoir remarqué que dans ce que nous a présenté hier l'orateur communiste, l'accent a été mis sur quelques points précis.

Voici, à leur sujet, quelques indications: il a été dit hier que le plan Monnet, qualifié d'une façon favorable et élogieuse par M. Egretaud de « plan pacifique », avait été entièrement détourné de ses destinations, qu'il poursuivait, aujourd'hui, un but essentiellement militaire et des vues nettement bellicistes.

Laissez-moi simplement, à cet égard, dire qu'il n'y a pas eu détournement du plan Monnet, mais un certain réaménagement interne. Ceci est tout à fait exact, et personne ne doit s'en cacher.

Le plan Monnet, en 1946, est établi indépendamment du plan Marshall. Puis arrive le plan Marshall. Conformément aux donations qui vont être faites par les Etats-Unis à l'Europe et notamment à l'Union française, un fait nouveau se produit: il faut que, dans les quatre années qui s'écoulent entre le début — juillet 1948 — et la fin du plan Marshall — juillet 1952 — nous ayons donné la plus grande impulsion possible à notre production, à la fois pour diminuer les importations auxquelles l'Union française est encore astreinte, qu'il s'agisse de la métropole ou de l'outre-mer, et pour échanger nos produits contre des dollars, ce qui nous est infiniment plus agréable que de recevoir des cadeaux.

Il a donc été décidé que, pendant les exercices 2, 3, 4 et 5 du plan décennal, on intensifierait l'impulsion économique. Hâter le facteur économique risquant, dans une certaine mesure, de retarder le facteur social, on s'est promis d'en trouver la compensation dans la deuxième partie quinquennale du plan décennal. L'ensemble des œuvres sociales prévues au début serait rétabli, de cette façon, dans l'ensemble du plan décennal.

Voici, mes chers collègues, la modification apportée, non pas à l'ensemble du plan Monnet, mais à son programme de marche: première partie plus économique que ce qui fut prévu à l'origine, donc un peu moins sociale; deuxième partie, en revanche, moins économique et plus sociale.

J'affirme, avec nos collègues, que quelque chose a été changé, mais je me refuse entièrement à souscrire à leur déclaration qui consiste à dire: « Le plan est devenu un plan belliciste ». Je base mon affirmation sur les détails en ma possession, sur tout ce que je sais du plan, sur ce que j'ai vu au cours de mes voyages outre-mer.

Cependant il est un point, indépendant de l'avis que je puis émettre, qui pourrait les frapper. Nos collègues déclarent souvent: « Vous agissez au mépris des volontés des populations. » Laissez-moi vous dire que tous les programmes effectués à ce jour, ainsi que celui de 1950 dont il est question aujourd'hui, sur lequel seront basées les conclusions que nous vous soumettrons, sont soumis à l'examen et à l'accord des assemblées territoriales et des grands conseils, et font l'objet de leurs travaux.

Faut-il en conclure que les représentants des populations qui nous donnent leur accord, qu'il s'agisse des assemblées territoriales ou des grands conseils, sont des bellicistes qui n'ont qu'un seul objet, remplir les poches des capitalistes et se soumettre à Truman ? Voilà la conclusion que je tire des allégations entendues. (*Vifs applaudissements.*)

Vous avez d'ailleurs appuyé un certain nombre de vos allégations sur des faits précis que vous me permettrez de relever, d'autant plus que vous entrez ici dans mon domaine professionnel. Vous avez parlé du chrome et du nickel.

Je lis dans le compte rendu analytique qui m'a été remis tout à l'heure, vos paroles: « Vous êtes des bellicistes. Nos minerais de chrome et nos nickels d'outre-mer vont en Amérique ».

Vous me permettrez de dire que vos informations sont insuffisantes. Pourquoi ? Quelle est la situation de fait ? Ayant l'obligation d'être toujours pourvu de certains chiffres, à la disposition des commissaires du plan, je peux, pour les deux métaux dont vous avez fait mention, vous donner les renseignements suivants:

Pour le chrome, l'Union française a besoin de 58.000 tonnes de minerai. La Nouvelle-Calédonie lui fournit 24.000 tonnes et, ce qui probablement vous a induits en erreur, en exporte 75.000 tonnes. Il vous a semblé, sans doute, que l'Union française est asservie à l'étranger puisqu'elle n'arrive pas à combler ses besoins de 58 mille tonnes avec la totalité de ce qu'elle produit, alors qu'elle exporte à l'étranger.

Permettez-moi alors de vous donner cette explication: il y a diverses qualités de minerais de chrome et, suivant les installations métallurgiques, on peut, ou on ne peut pas, utiliser les minerais de faible teneur. Il se trouve que les installations sidérurgiques de la France ne peuvent utiliser que les minerais de chrome de qualité. Or, la Nouvelle-Calédonie n'en fournit que 24 mille tonnes que la métropole utilise entièrement; si, de plus, il est produit 75 mille tonnes de minerai néo-calédonien à basse teneur, dont l'Union française n'a que faire et s'il existe à l'étranger des installations métallurgiques adaptées à l'emploi de ces minerais pauvres qui n'ont pour nous, aucune valeur, nous sommes heureux d'alimenter nos exportations et de participer à l'ensemble des actes qui tendent à équilibrer la balance économique de l'Union française.

L'erreur était possible, puisqu'il y a cette question de teneur, mais il en va tout autrement pour le nickel, dont les besoins de l'Union française sont de 7.000 tonnes métal. La Nouvelle-Calédonie n'en fournit que 3.600 que l'Union absorbe totalement; elle n'envoie pas un kilog de nickel à l'étranger, mais, au contraire, est forcée d'importer de l'étranger le complément (3.400 tonnes) qui sépare la production française (3.600 tonnes) des besoins français (7.000 tonnes).

Sur ce point, comme vous le voyez, je crois vraiment que le mot « erreur » n'est pas exagéré.

Voici en ce qui touche vos allégations avancées hier concernant certains points précis, puisque nous sommes dans le domaine qualitatif.

Il a été dit encore, et ceci vise directement le plan et ses œuvres : « Aucun effort n'est fait — je lis le compte rendu analytique — pour développer l'équipement réellement industriel de l'outre-mer. »

Vous m'autoriserez à dire que les voyageurs de cette Assemblée — il en est dans toutes les travées — ont pu constater que l'on industrialise les territoires d'outre-mer.

On le fait là où l'on peut transformer. Que peut-on transformer ? Faisons par la pensée un voyage rapide. L'Afrique occidentale française produits l'arachide dont la transformation donne de l'huile.

Oui ou non, avons-nous, depuis peu de temps, encouragé la création, le développement, la modernisation des huileries en Afrique occidentale française ?

Allons un peu plus au Sud et rendons-nous sur les rives du golfe de Guinée. Nous y voyons naître déjà un certain nombre d'usines d'huile de palme.

Oui ou non, cette industrie doit-elle bénéficier au premier chef aux populations locales ?

Rendons-nous ensuite au Cameroun, en Afrique équatoriale: ce sont les grands pays des beaux bois. Jadis, on sortait les grumes, on les jetait à la mer, et on les exportait. Y a-t-il, oui ou non, près d'Abidjan, une usine de pâte à papier en cours de création ? Y a-t-il, au Cameroun, au Moyen-Congo, pour tous ces bois, ces okoumés, ces acajous et bois divers de ces régions, des usines de transformation ? N'y a-t-il pas en cours de construction, à Port-Gentil, une usine de transformation qui sera la plus importante du monde entier ? Oui ou non, faisons-nous de l'industrialisation dans les territoires d'outre-mer ?

Puisque l'industrialisation se relie directement à des questions d'énergie, de production énergétique, à la question que vous avez posée se rattache celle des chutes d'eau.

On a étudié et on continue d'étudier, avec les spécialistes d'Electricité de France, toutes les possibilités de domestication des chutes d'eau dans les territoires d'outre-mer. Une grande usine hydro-électrique est en cours de construction à Edéa, au Cameroun. Elle se relie directement non seulement à l'urbanisme et au standing des populations, mais aux besoins de l'industrialisation. Les travaux d'un autre équipement de chute sont sur le point de démarrer sur le Djoué, à côté de Brazzaville. Pour les autres grandes chutes d'eau, qu'il s'agisse du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari, de Madagascar, du Vietnam et même des territoires où les mouvements du sol sont moins accentués, comme la Guinée et le Sénégal, des études sont en cours. Ces études sont longues, les dépenses afférentes sont très importantes; la construction d'un barrage et de l'usine qui y est attachée dépasse toujours le milliard et parfois les trois milliards, de sorte qu'on ne peut, deux ans ou deux ans et demi après le début du plan, voir « surgir du sol », pour reprendre une locution imagée utilisée par un des commissaires du plan — Mlle Allemandi —, dès maintenant, toutes les réalisations projetées.

Je vous laisse, mes chers collègues, le soin d'apprécier les efforts qui sont faits pour développer l'équipement réellement industriel d'outre-mer.

On a dit encore — et j'ai trouvé que la meilleure manière de vous parler aujourd'hui dans le domaine qualitatif était, non pas de vous présenter un résumé ou un état récapitulatif de tout ce qui est fait, mais de répondre dans une certaine mesure à des points précis et non pas aux doctrines générales avancées hier, ici à cette tribune — on a dit encore hier: « Equipe-t-on les ports pour faciliter les exportations ? »

Je demande à ceux qui ont des doutes à ce sujet d'interroger leurs collègues qui ont fait des voyages, notamment en Afrique. S'ils ont été à Pointe-Noire, ils ont vu s'y organiser des procédés modernes pour le chargement des bois, pour le stockage mieux compris d'un certain nombre de denrées.

Sont-ils allés à Douala, sur les quais qui, aujourd'hui, présentent quatre postes d'accostage et qui doivent être prolongés de façon à en offrir onze ? N'ont-ils pas vu là des dizaines ou peut-être des centaines d'appareils de manutention d'un type tout à fait moderne ?...

M. Giard. C'est exact.

M. le président de la commission. ...permettant des élévations, des rotations, des transports rapides, bien compris, extrêmement souples, prenant peu de place, mettant immédiatement les produits sur le bateau ou prenant facilement les marchandises.

N'ont-ils pas vu là un équipement de port qui est un modèle et au sujet duquel des Britanniques et des Belges ont dit: « C'est magnifique ce que le plan a réalisé là au cours des dernières années ! » ?

Si vous passez dans peu de temps à Dakar, vous verrez sur le môle n° 1 six hangars, une gare maritime et tout un équipement d'engins de levage et de manutention, plus un dispositif accru de voies ferrées.

Est-ce qu'alors — et je ne veux pas multiplier les exemples; je parle de ceux que je connais bien pour les avoir vus — est-ce qu'alors on a raison de poser la question: « équipe-t-on les ports pour faciliter les exportations ».

Et je pourrais ainsi continuer, mais, mes chers collègues, je préfère revenir à la substance chiffrée du sujet.

M. Alfred Bour. Il est dommage que vous quittiez si vite celui-ci, car vous nous avez intéressés prodigieusement.

M. le président de la commission. Qualitativement, je vous ai dit un certain nombre de choses, à défaut de pouvoir passer avec vous en revue les deux cents articles du fascicule.

Mais en même temps, je rassure ceux qui, en ce moment, auraient encore quelque inquiétude.

Aujourd'hui, quel est notre but ? Promouvoir dans toute la mesure où c'est nécessaire et en fonction, bien entendu, du problème général financier de l'Union française, le développement de l'outre mer.

Nous voulons conclure par des chiffres. Nous ne pouvons pas, qualitativement, examiner tous les problèmes. Dans très peu de jours, le Parlement se prononcera vraisemblablement sur la loi de finances qui ne contient que des totaux. Il est certain que, dans les mois à venir, les deux grandes Assemblées auront à se pencher sur les fascicules bleus qui contiennent des développements des chiffres inscrits dans la loi de finances.

A ce moment-là, si vous croyez que certaines destinations de crédits sont mal orientées, il vous sera loisible, comme vous l'avez déjà fait en cette Assemblée, de reprendre le sujet sur des points précis et de fournir vos conclusions.

Cela dit, je laisse de côté la position qualitative, prêt d'ailleurs à y revenir si vous avez le désir de me questionner sur tel ou tel point et je voudrais vous soumettre, d'une façon plus serrée, le problème financier.

Je commence, bien entendu, par le chapitre 1er: territoires d'outre-mer et pays sous tutelle.

Je m'empresse de vous dire que, dans ce total de 172 milliards correspondant aux crédits d'engagement jusqu'ici autorisés par sept votes du Parlement, échelonnés entre octobre 1946 et juillet 1949, la colonne de l'exercice 1950 porte sur 50 milliards.

Comme je vous l'avais expliqué, les 172 milliards représentent: 1° ce qui a été versé au 31 décembre 1949 et, 2°, tout ce qui est engagé pour 1950, 1951, 1952 et au delà.

Nous nous intéressons donc aujourd'hui à la colonne de l'année 1950, savoir — si je regarde le total pour l'ensemble des territoires d'outre-mer et pays sous tutelle: 50 milliards en chiffres ronds.

Sommes-nous satisfaits, ne le sommes-nous pas ? Pouvons-nous apprécier ces 50 milliards sans entrer dans le détail de l'étude de chacun des postes constitutifs ?

D'une façon générale, cette Assemblée, sur toutes ses travées, y compris les travées les plus extrêmes, a pris comme référence le premier rapport de la commission de modernisation qui fut l'organe pour l'outre-mer du commissariat général au plan, puisque chaque fois qu'il y a eu une discussion sur le plan, on s'est référé à ce document, puisqu'il présente, non seulement un cadre général des réalisation à projeter, mais des directives plus précises et des chiffres, puisqu'il y est inscrit un tableau des investissements publics et privés, que ce tableau se décompose dans les grands secteurs du plan: la recherche scientifique, l'infrastructure, le social et l'économique. En raison du témoignage d'approbation que vous avez conféré, à diverses reprises, à cet important document, qui est le résultat d'un travail qui a duré de septembre 1946 à juin 1947, qui est la résultante d'un important travail du gouverneur Saller, alors directeur du plan et de la collaboration d'une centaine de personnes, dont 25 fonctionnaires du commissariat général et 75 experts choisis dans tous les horizons de l'éventail politique, puisqu'il comprenait des représentants de la C.G.T., qu'une des sous-commissions, celle des questions sociales, était présidée par une personnalité de la C. G. T., votre commission du plan a cru que l'on pouvait se référer au rapport de 1946 cité plusieurs fois hier à la tribune sous la dénomination du plan Monnet, plan pacifique.

Nous nous sommes aussi rattachés à ce rapport et nous désirons voir si les projets gouvernementaux d'aujourd'hui sont vraiment en harmonie avec ce plan de 1946, ou s'il y a une altération sérieuse.

En ce moment, nous sommes sur la question chiffres, et le problème est le suivant:

Les 50 milliards inscrits dans le fascicule jaune et sur lesquels nous nous baserons pour vous proposer tout à l'heure une proposition de résolution, ces 50 milliards les admettons-nous, oui ou non ?

Partant du document de 1946, nous lisons un chiffre que vous connaissez bien:

Le total des investissements publics prévus pour les territoires d'outre-mer, les départements d'outre-mer et les pays sous tutelle, est, en chiffres ronds, de 190 milliards.

Or, en ce moment, nous ne nous occupons pas des départements d'outre-mer, qui intervenaient dans ce total pour 16 milliards 300 millions. Nous les défalquons du total de 190 milliards 700 millions, et nous disons: le tableau des investissements publics du rapport de 1946 porte, pour les territoires d'outre-mer et

les pays sous tutelle, un total de 175 milliards.

Puisqu'il s'agit d'un plan décennal, cela revient à dire moyenne annuelle, 17 milliards 500 millions. Mais il s'agit là de francs 1946, et nous parlons de 1950.

Comment rattacher le coût des réalisations 1950 au coût des prix 1946 ? Par un calcul, dont je ne reprends pas ici le détail mais que vous trouverez dans l'exposé qui vous a été remis, on est arrivé à prendre — pour passer du prix de fin 1946 au prix moyen de 1950, le coefficient de majoration 2,50.

Ce coefficient de majoration fait état, prévisionnellement — et peut-être à tort, espérons-le ! — d'une légère augmentation du coût de la vie entre octobre 1949, dont nous avons les indices, et la moyenne des prix de 1950 sur laquelle nous ne pouvons que faire une hypothèse. Nous avons augmenté de 10 p. 100 environ les indices de 1949 qui portaient le coefficient de majoration à 2,31, et nous sommes arrivés ainsi à 2,50 pour interpréter, au moyen des estimations de fin 1946, ce que coûteront probablement les réalisation en 1950.

Nous venons de voir que le rapport de 1946 porte sur une moyenne d'investissements publics annuels de 17 milliards et demi. Les mêmes réalisations pourront être obtenues en 1950 en multipliant ce montant par 2,5, ce qui conduit à 44 milliards.

Vous voyez bien la conclusion: réaliser en 1950 ce qui a été prévu en 1946 correspondrait, si toutes les années de la période décennale étaient équivalentes à l'année moyenne, à des réalisations annuelles de 44 milliards.

Mais, dans un plan décennal, il ne s'agit pas d'avoir une répartition uniforme des réalisations. Les premières années comportent des réalisations croissantes, puis on arrive à un maximum et, vers la fin, les réalisations vont en décroissant.

En se référant à certains documents, et notamment au plan décennal qui a été établi avec beaucoup de détails par l'Afrique occidentale française, et qui a été présenté au grand conseil de cette fédération, en juin dernier — plan décennal dont nous ne commentons pas ici le total —, on voit très bien l'allure croissante, stable, puis décroissante des réalisations du plan, année par année.

Et, en se fondant sur cette étude, on arrive à considérer que l'année 1950 doit déjà comporter un dépassement par rapport à la moyenne et que ce dépassement, en chiffres ronds, signifie un quart en plus de la moyenne.

Ainsi, on part avec moins de 44 milliards par an, on atteint la moyenne de 44 milliards; en 1950 on dépasse 44 milliards avec la majoration que donne le coefficient 1,25, puis on augmente encore, on atteint le maximum et, vers la fin de la période décennale, les chiffres sont en dégression.

De cette considération de l'augmentation par rapport à l'année moyenne qui fait passer les chiffres de 44 milliards à 44 milliards plus un quart, soit, en chiffres ronds, 54 milliards et demi, il a été retenu par votre commisison du plan, en chiffres ronds, 55 milliards.

Et voici l'aboutissement de ce sec et fastidieux exposé de chiffres. Il nous amène simplement à cette constatation: nous nous serons conformés aux intentions exprimées en 1946, c'est-à-dire au plan Monnet, si nous réalisons en 1950 des œuvres qui représentent un ensemble de 55 milliards de francs 1950.

Est-ce que réaliser pour 55 milliards de francs d'œuvres, nécessite la disponibilité en caisse, du 1er janvier au 31 décembre, de 55 milliards de francs? Certes non! Vous n'êtes pas sans savoir qu'en fin d'année, il y a des œuvres qui sont réalisées et qui ne sont payées que l'année suivante. Si l'on se trouvait en période étale, si toutes les années considérées, l'année 1950, l'année précédente et l'année suivante, comportaient toutes la même masse de réalisations, il n'y aurait pas de différence dans les transports des dettes d'une année à l'autre qui atténuerait le chiffre de 55 milliards de francs; mais, puisque nous sommes en allure croissante, puisqu'on a moins réalisé en 1949 qu'on ne réalisera en 1950, il se fait que le dettes que transfère 1949 à 1950 sont moins élevées que les dettes que transmettra 1950 à 1951.

Par suite, on en concluera un certain allégement de trésorerie chiffré dans le rapport que vous avez sous les yeux à 3 milliards de francs; on arrive donc à cette conclusion que pour réaliser en 1950 pour 55 milliards de francs d'œuvres, il suffit que dans les caisses qui payeront se trouve un ensemble de crédits de 52 milliards de francs, et c'est ce chiffre de 52 milliards de francs que nous allons avoir à examiner en vue de tirer nos conclusions.

J'ai pu, tout à l'heure, vous indiquer que les propositions gouvernementales qui intègrent les conclusions du fascicule jaune portent 50 milliards de francs. Nous venons d'arriver à 52; vous en avez immédiatement conclu que nous sommes dans ce que les techniciens nomment « l'ordre de grandeur ».

L'ordre de grandeur gouvernemental paraît donner satisfaction, puisque à 2 milliards de francs près, nous arrivons au même montant.

Nous obtenons cependant 2 miliards de francs par excès et il n'est pas dans l'habitude de cette Assemblée de fermer les yeux sur ce qui est « en plus » pour les territoires; si c'était « en moins », peut-être ne dirions-nous rien. Mais c'est « en plus » et nous émettons, en ce qui concerne ces 2 milliards de francs, non pas une incidence, mais une suggestion qui a son importance du point de vue qualitatif, parce qu'elle se rattache à une préoccupation qui fut souvent soulignée à la commission du plan et dans cette Assemblée.

Nous désirons que ces 2 milliards de francs supplémentaires soient intégralement destinés au secteur social, et je m'explique.

Dans le rapport de la commission de modernisation, le facteur spécifiquement social est limité à ses œuvres proprement dites, et je le dis parce que l'infrastructure elle-même, qu'il s'agisse de routes, de ports, d'aérodromes, etc., a également, en partie, des destinations sociales. Mais ramenées aux œuvres sociales proprement dites, c'est-à-dire écoles, hôpitaux, urbanisme, logement, celles-ci interviennent pour un pourcentage que vous connaissez et qui est de 27 p. 100 dans l'ensemble des investissements publics.

Nous nous sommes déjà plaints, dans des discussions antérieures sur les montants intéressant l'outre-mer, dans des propositions que nous avons faites, dans des avis que l'Assemblée nationale nous a invités à lui fournir sur des montants, sur des crédits, nous sommes intervenus, disant que nous n'étions pas satisfaits de la quotité des réalisations sociales.

Nous avons fixé notre opinion: dans la première partie quinquennale du plan décennal, c'est-à-dire dans la partie surtout inspirée par le plan Marshall, nous trouvons que les 17 p. 100 correspondant aux réalisations sociales sont trop loin des 27 p. 100 prévus dans le plan Monnet.

Les observations faites ici ont été retenues. On ne nous a pas donné entièrement satisfaction, mais déjà dans le fascicule jaune, aussi bien pour les territoires d'outre-mer que pour les pays sous tutelle, le facteur social, de 17, est passé à 19 et demi p. 100. On constate déjà un progrès. Mais votre commission du plan pense que ce n'est pas suffisant et puisqu'elle demande une augmentation de 2 milliards, elle désirerait que, ces 2 milliards étant entièrement affectés au secteur social, il en résultât une augmentation du pourcentage social de 2 milliards rapportés à 50 milliards, soit 4 p. 100, et ainsi les 19 et demi p. 100 déjà acquis dans le projet gouvernemental deviendraient 19 et demi plus 4, soit 23 et demi pour 100. Ainsi, nous nous rapprocherions des 27 p. 100 que nous désirerions atteindre dans le plus bref délai.

Une autre donnée à laquelle s'est toujours intéressée votre Assemblée: celle de savoir si, lorsqu'on envisage des crédits pour le développement social et économique de l'outre-mer, alors que la loi du 30 avril prévoit des ressources qui, les unes, sont la dotation de la métropole, les autres les participations des territoires, vous vous êtes préoccupés de savoir si la métropole contribuait assez et si les territoires ne donnaient pas trop ou n'empruntaient pas trop et n'obèreraient pas ainsi les années à venir de charges budgétaires que ces territoires auraient grand peine à supporter.

Ce point n'a pas échappé à votre commission du plan, qui s'est trouvée à peu près d'accord avec le Gouvernement à 2 milliards de francs près: sur ces 50 milliards de francs destinés aux « territoires ou pays sous tutelle », n'y en a-t-il pas une fraction trop lourde à la charge des territoires ?

Dans cet ordre d'idées, votre commission a pensé qu'il convenait de décharger un peu les territoires et de ramener le chiffre de 21 milliards et demi qu'ils doivent emprunter à 20 milliards de francs.

Alors que la subvention métropolitaine est prévue, elle aussi, pour 21 milliards et demi — c'est un hasard que les deux chiffres soient les mêmes, car ils n'ont rien de corrélatif — la commission du plan a pensé qu'il fallait l'augmenter et la faire passer de 21 milliards et demi à 25 milliards de francs.

Je ne reprends pas ici les considérations suivant lesquelles, en se basant sur de tels chiffres et en arrivant à une participation de la métropole de 67 p. 100 et à une contribution des territoires d'outre-mer de 33 p. 100, on se situe à peu près à mi-chemin entre une intention gouvernementale, inscrite dans l'exposé des motifs du projet de loi n° 3977, année 1948, qui portait réorganisation du F.I.D.E.S. et la position prise par votre Assemblée à la fin de la discussion de la demande d'avis sur ce projet de loi; votre Assemblée avait conclu à: participation des territoires: 25 p. 100; le Gouvernement avait dit: participation des territoires: 42 p. 100. Au-

jourd'hui, en tenant compte du grand effort qui doit être fait pour l'équilibre du budget, en tenant compte aussi d'une question d'ordre moral, de la solidarité faisant que si nous arrivons à assurer l'équilibre du budget et, par suite, la stabilisation, s'il n'y a plus de hausse des prix, tout le monde y trouvera son profit, aussi bien l'outre-mer que la métropole dans un esprit de solidarité, nous espérons que les territoires d'outre-mer accepteront d'intervenir pour un tiers dans l'effort financier à accomplir, la métropole prenant elle-même les deux tiers à sa charge.

Mes chers collègues, ce que je viens de vous exposer clôt le chapitre Ier concernant les territoires et les pays sous tutelle et m'amène à la conclusion suivante: votre commission du plan propose que la métropole intervienne, dans les 52 milliards, pour 35 milliards, à savoir: 10 milliards de reports originaires de la subvention métropolitaine, qui n'ont pas été dépensés au 31 décembre 1949, et qui, automatiquement, vont être mis à la disposition de l'exercice 1950 et 25 milliards de crédits nouveaux.

M. Vendenboomgaërde. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président de la commission. Je vous en prie.

M. Vendenboomgaërde. Ces 10 milliards s'ajouteront-ils aux 25 milliards ou à la somme prévue, ou viendront-ils en déduction ?

M. le président de la commission. Ils s'ajouteront aux 25 milliards et permettront ainsi d'arriver au total de 35 milliards s'inscrivant dans les 52 milliards en question. La réponse à votre question est nettement positive, mon cher collègue.

Donc pour la métropole: 35 milliards. Quant à la participation envisagée par les territoires, elle se décompose en plusieurs termes. Vous le savez, la loi du 30 avril prévoit que les territoires font un certain effort sur leurs propres ressources. Cet effort, la première année du plan, n'était pas possible; la production était encore si faible, les conséquences et bouleversements antérieurs étaient tels qu'on ne pouvait pour ainsi dire rien affecter au plan sur les budgets propres des territoires. Mais depuis, bien des choses ont changé, la production est très augmentée. Elle s'est accrue pour la consommation locale, et celle de l'Union française; elle s'est accrue pour l'exportation, certaines ressources commencent à entrer assez massivement dans les caisses des territoires.

On a pensé que, au cours de l'année 1950, l'ensemble des territoires, sur ses ressources propres, pourrait mettre 4 milliards à la disposition des œuvres du plan.

D'autre part, dans les projets de loi auxquels nous nous intéressons, votre commission du plan pense qu'il conviendrait de fournir comme avance aux territoires, avance que prêterait la caisse centrale, 9 milliards, plus d'autres sommes dont les parties prenantes seraient d'une part les organismes publics autres que les territoires — j'ai visé, comme exemple, les municipalités, les chemins de fer, les chambres de commerce; il en est d'autres — et pour que les calculs puissent se raccorder aux chiffres des fascicules bleus, nous sommes forcés de prendre également en compte ici les investissements privés, c'est-à-dire les sommes que la caisse centrale, en exécution des dispositions de l'article 4 de la loi du 30 avril, peut mettre à la disposition, soit des sociétés d'économie mixte, soit même des entreprises privées ,ce pourquoi il est prévu pour l'année 1950 un ensemble de 7 milliards.

Ainsi la contribution des territoires serait pour les organismes publics, territoires, municipalités, 13 milliards, et pour les investissements à caractère privé : 7 milliards; soit un ensemble de 20 milliards.

Dans ce total, seuls s'inscrivent dans les 52 milliards dont nous avons besoin pour les investissements publics au titre des territoires, les milliards que les quatre territoires fournissent sur leurs propres ressources et les 13 milliards qui constituent des avances pour destinations publiques faites par la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Voici, mes chers collègues, la conclusion du chapitre Ier de cet exposé visant les territoires d'outre-mer et les pays sous tutelle.

Si nous regardons en quoi il s'écarte des projets du Gouvernement, nous voyons que tout revient en définitive:

1° A remplacer la subvention métropolitaine de 21 milliards et demi inscrite dans les projets de loi, par 25 milliards. Nous l'augmentons donc de 3 milliards et demi;

2° A remplacer les avances faites par la caisse centrale de la France d'outre-mer aux territoires d'outre-mer et pays sous tutelle prévues pour un montant de 21 milliards et demi par 20 milliards.

Augmentation de 3 milliards et demi d'un côté — la métropole fait plus — et diminution d'un milliard et demi de l'autre côté — les territoires font moins. Différence: 3 milliards et demi moins 1 milliard et demi, soit 2 milliards. Dans l'ensemble, nous demandons 52 milliards au lieu de 50 milliards.

Telle est l'économie très simple des corrections mineures que sollicite votre commission du plan. Elle se permet de dire à l'Assemblée nationale, en ce qui concerne les territoires d'outre-mer et les pays sous tutelle: « Nous sommes à peu près d'accord avec le Gouvernement. Nous voulons un peu plus. Surtout ne nous donnez rien de moins ».

Voilà ce qui concerne le premier chapitre de mon exposé, chapitre qui, je dois vous rassurer, est le plus long de tous.

Nous passons maintenant au chapitre II, concernant les départements d'outre-mer.

En partant des mêmes études du plan Monnet de 1946, on voit, dans les annexes, au premier rapport de modernisation, que les quatre départements d'outre-mer interviennent pour 16.300 millions, valeur 1946, soit, en moyenne, par année de la période décennale, 1 milliard 630 millions, soit, pour s'exprimer en francs 1950 — en majorant ce montant au moyen du coefficient 2,50 — 4 milliards 100 millions; soit, comme il ne s'agit pas d'une année moyenne du plan mais d'une année qui a dépassé la moyenne par le coefficient 1,25, soit pour l'année 1950: 5 milliards.

Nous serions donc homothétiques avec les premières intentions du plan en disant: « Réalisation pour les quatre nouveaux départements d'outre-mer en 1950: 5 milliards ».

Cela ne nous donne pas satisfaction. Ceux d'entre nous qui sont allés à la Martinique ou à la Guadeloupe, qui ont eu des échos de la situation en Guyane ou se sont rendus à la Réunion, savent que ces quatre nouveaux départements ont subi de très graves inconvénients en raison de leur changement de statut de territoires en départements.

M. le président. Tout le monde est d'accord sur ce point.

M. le président de la commission. Les fonctionnaires ne sont pas toujours restés les mêmes, les responsabilités ont été parfois déplacées. Bref, pour des œuvres de création comme celle dont nous nous occupons — le plan étant essentiellement une œuvre constructive — il y a eu des à-coups importants ayant entraîné des retards considérables. Ces retards sont tels que des relations récentes ont signalé: « Le démarrage même du plan n'a pas eu lieu dans telle île des Antilles... »

Compte tenu de ce fait, compte tenu également des recommandations de votre Assemblée notamment comme suite à la proposition n° 52 de nos collègues MM. Thémia et Camprasse qui ont fortement insisté pour l'accroissement des œuvres sociales à la Martinique et à la Guadeloupe, compte tenu de cet ensemble, le Gouvernement a augmenté le chiffre de 5 milliards — qui correspondrait au montant inscrit dans le rapport de 1946 — et l'a porté à 6 milliards et demi. Il a même inscrit 7 milliards, un demi-milliard d'investissements étant destiné aux opérations privées.

Ainsi donc, on peut compter sur 7 milliards, dont 6 et demi pour investissements publics en regard des 5 milliards correspondant au plan Monnet de 1946.

Votre commission du plan a pris acte avec satisfaction de ces montants; elle s'en est déclarée satisfaite.

Je passe au chapitre III: Afrique du Nord.

Vous n'êtes pas sans savoir que le problème d'Afrique du Nord se présente d'une façon toute différente de celui des territoires de l'Afrique noire. En effet, le degré d'évolution de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, l'équipement public déjà existant, les moyens de communication, les ports, les engins de manutention, les routes, les chemins de fer, les captations de chutes d'eau déjà nombreuses et importantes, ont mis l'Algérie et les deux protectorats dans une situation de développement très avancée par rapport à l'évolution en Afrique noire.

Il n'est donc pas étonnant que, dans une première étude, on soit arrivé, pour l'ensemble, Algérie-Tunisie-Maroc, à 112 milliards, chiffre pouvant paraître important au regard des autres montants dont nous nous entretenons aujourd'hui.

Il faut dire que ces pays très développés comptent déjà un nombre important d'élites; ils ont des cadres, des techniciens, des moyens dont nous ne disposons pas dans d'autres territoires et susceptibles de donner à l'Algérie et aux deux protectorats un développement nettement plus important que celui à prévoir pour d'autres régions.

Quoi qu'il en soit, dans une première étude on est arrivé à 112 milliards. Obligés de considérer ce montant avec une optique restrictive et, en procédant à un certain nombre de compressions, il a paru raisonnable de maintenir un total de 90 milliards tout en tenant compte de certaines de vos propositions. Je n'en cite que deux, et je m'excuse auprès des collègues qui en ont fait d'autres. On a pris en considération pour les retenir en tout ou en partie, deux propositions sur l'équi-

pement agricole; elles portent les numéros 213 et 162, la première de M. Cianfarani, et la seconde de MM. Cianfarani et Meyer.

On a pris également en considération, pour l'intégrer presque complètement dans lesdits projets, une proposition portant le n° 163, de MM. Cianfarani et Meyer, qui vise, elle, le progrès social; vous avez encore dans la mémoire ce que nous ont dit avec beaucoup d'éloquence nos collègues sur les écoles, sur la manière de promouvoir les petits musulmans, sur la santé publique, et même sur les petites installations hydrauliques des agglomérations, en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants. Tout cela avait été pris en considération dans le total de 90 milliards, qui se décomposent ainsi: Algérie: 50 milliards; Tunisie: 13 milliards; Maroc: 27 milliards.

Ces sommes bénéficient aussi d'un léger abattement, les impayés en 1950, au regard des œuvres exécutées en 1949, étant moins importants que ne le seront les impayés, en 1951, des œuvres exécutées en 1950. De ce chef, les créations d'une importance de 90 milliards ne nécessiteront de la part des caisses qui les payeront entre le 1er janvier et le 31 décembre 1950, qu'une trésorerie de 87 milliards.

Ces considérations — comportant d'ailleurs une légère augmentation d'ordre social, à savoir: 1 milliard — nous amènent à des conclusions basées sur ce que la métropole, par ses avances et ses prêts, donnerait 60 p. 100 alors que l'Afrique du Nord, sur ses propres ressources, verserait 40 p. 100.

Ce pourcentage est supérieur aux 33 p. 100 dont nous avons parlé pour les territoires; en effet ces pays peuvent déjà supporter beaucoup eux-mêmes; le Maroc déclare en effet: « Tout ce qui est social, j'en fais mon affaire »; l'Algérie de son côté dit: « Les deux tiers du social, je les supporterai ».

Tout cela nous amène à des conclusions inscrites dans un tableau se résumant ainsi:

En ce qui concerne la participation de la métropole, il est demandé pour le secteur social: 5 milliards, et pour l'infrastructure et le secteur économique: 47 milliards, soit au total 52 milliards.

Ces chiffres correspondent, à un milliard près, aux inscriptions faites dans les projets gouvernementaux. Votre commission a donc pensé pouvoir se dire d'accord sur ces projets en demandant néanmoins un petit complément d'un milliard, au titre d'avances faites par la métropole au fonds de progrès social.

Et c'est ainsi que nous en arrivons au chapitre IV concernant l'Indochine.

Vous avez certainement été frappés, mes chers collègues, par le libellé qui se trouve dans le troisième projet de loi auquel nous nous sommes référés et portant: « Prêt pour la réalisation d'investissements en Indochine: 8 milliards. »

Il a paru à votre commission du plan que ce libellé — elle n'a pas discuté le montant — semblait signifier que l'on ferait, en tous cas, en 1950, quelque chose pour l'exécution du plan des Etats associés et que la métropole, à cet effet, prêterait 8 milliards.

Nous pensons qu'il faudrait faire beaucoup plus. Tenant compte des nécessités du plan de modernisation et de développement du Cambodge, du Laos, du Vietnam, des montants beaucoup plus importants seraient à prévoir pour l'année de démarrage. Un fait, pourtant, a retenu le Gouvernement dans ses inscriptions, et cela concorde rigoureusement avec certaines déclarations de nos collègues qui représentent parmi nous, avec tant de distinction, les Etats associés. Ils nous ont dit: « On ne peut pas encore aller vite parce que si les traités d'association entre les pays associés et la République française sont signés, il n'en est pas moins vrai que leur mise en application est encore tributaire de conventions complémentaires et que ces conventions ne sont pas encore au point ». D'après nos collègues ce n'est qu'après la signature de ces conventions que l'on pourra aller franchement de l'avant.

Il y a donc des questions d'ordre politique qui dépassent votre commission du plan et qui ne permettent pas encore aujourd'hui d'inscrire au titre des Etats associés de l'Indochine les sommes importantes que nous voudrions y voir figurer.

Ce que je viens d'indiquer est une intention qui, à nos yeux, ne doit pas être ignorée; et c'est pour cela que nous considérons que le crédit de 8 milliards, inscrit dans la loi des dépenses d'investissements, est une sorte de crédit de principe, de crédit d'amorçage.

Notre ferme désir est que, dans le courant de l'année, interviennent des collectifs qui augmentent d'une façon importante les 8 milliards que le Gouvernement propose de tenir à la disposition des Etats associés si leurs gouvernement le désirent. C'est pour cela que votre commission du plan, désirant interpréter cette intention, propose de remplacer les termes: « prêt pour la réalisation d'investissements en Indochine » par un libellé qui ouvrirait largement la porte à l'avenir et qui serait le suivant: « Prêt pour le démarrage du plan décennal de modernisation et d'équipement des Etats associés de l'Indochine ».

Mes chers collègues, j'ai passé en revue les quatre chapitres dont vous connaissez actuellement l'économie. Si vous faisiez le total des montants qui se déduisent des conclusions de chacun de ces chapitres, vous arriveriez aux conclusions suivantes: pour les territoires d'outre-mer et pays sous tutelle, votre commission du plan demande que le budget général porte, en plus de ces prévisions, 3 milliards et demi; que le budget des investissements porte en moins de ces attributions 1 milliard et demi; bien entendu cette diminution du montant accordé par la caisse centrale aux territoires est strictement solidaire de l'augmentation de 3 milliards et demi que nous demandons pour la donation métropolitaine.

Il ne peut pas être question un instant, dans la pensée de votre commission du plan, de ne pas donner les 3 milliards et demi en plus à la charge de la métropole, et de retirer 1 milliard et demi sur les investissements à réaliser au moyen des avances de la caisse centrale.

Je répète donc que la réduction d'un milliard et demi de la caisse centrale est solidaire de l'augmentation de 3 milliards et demi du budget général.

Voilà en ce qui concerne les territoires d'outre-mer et les pays sous tutelle.

Pour les départements, nous ne demandons rien.

Pour l'Afrique du Nord, nous demandons simplement un milliard de plus au titre du fonds de progrès social.

Nous arrivons à la dernière conclusion. Dans l'ensemble des projets gouvernementaux le total intéressant l'outre-mer, annoncé au début de cet exposé, est de 109 milliards. Nous demandons trois milliards de plus pour l'ensemble — deux milliards pour les territoires d'outre-mer et pays sous tutelle, un pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc — et nous arrivons ainsi au total de 112 milliards au lieu de 109 milliards.

Ce long exposé n'a pas pour objet, vous le comprenez, de procéder par des voies comptables, à quelques centaines de millions ou à un milliard de francs près; mais de faire ressortir, après une étude approfondie de votre commission, que notre Assemblée, consciente de ses responsabilités, peut dire au Gouvernement: « Pour 1950, vous avez dressé des prévisions d'une importance jamais atteinte; vous allez intervenir d'une façon très vigoureuse, avec les deniers métropolitains, pour accélérer le développement social et économique de la France d'outre-mer; nous sommes avec vous, nous allons vous appuyer de notre autorité; si certains proposent des abattements, nous serons avec vous contre eux ».

De plus, après avoir donné peut-être certains arguments contre les abattements et montré notre intention sincère, et si souvent manifestée, d'inscrire un peu plus au social, en faisant supporter un peu moins aux territoires d'outre-mer, si nous obtenions ce petit réaménagement, à ce moment-là, j'ai l'impression que notre Assemblée aurait fait une intervention utile et accompli sa mission.

En définitive, si par son intervention très rapide, pour laquelle votre commission du plan avait hier demandé l'urgence et que vous avez acceptée, notre Assemblée pouvait obtenir de l'Assemblée nationale, par l'appui donné à ceux qui défendent les positions d'outre-mer, qu'aucun abattement ne frappe les chiffres inscrits dans les projets de lois gouvernementaux, un résultat convenable serait déjà acquis.

Et si, pouvant faire mieux, vous alliez aider ceux qui, ayant « contré » les abattements, ont pu obtenir quelques aménagements de chiffres, et surtout de principe signifiant: « La métropole fera encore un peu plus, le secteur social sera mieux doté », alors on pourrait dire qu'en matière de plan l'Assemblée de l'Union française aurait travaillé en faveur de la modernisation de l'outre-mer et du niveau de vie de ses populations. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Vendenboomgaërde. Avant que M. le président de la commission ne quitte la tribune, puis-je lui poser une question s'il le veut bien ?

M. le président de la commission. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Vendenboomgaërde, avec la permission de l'orateur.

M. Vendenboomgaërde. Mon cher collègue, j'ai lu dans l'exposé des motifs de la loi de finances que, dans un souci de clarté et de sincérité, le Gouvernement avait, cette année, fait un effort louable pour présenter en un seul document — comme il devrait toujours l'être — la

budget, sauf évidemment à y conserver certains titres particuliers.

Vous savez que cette présentation correspond à des principes essentiels en matière de finances publiques et dont peuvent découler certaines conséquences pratiques. En particulier, si dans un même chapitre sont visées certaines institutions avec leurs ressources et leurs dépenses, on peut se demander si le fait de bloquer ces institutions dans un chapitre unique impliquera que le Trésor sera, sans discrimination, tenu de faire face à l'ensemble de ses obligations. Au contraire, le fait de réserver un chapitre particulier pour chaque institution — je fais allusion au fonds d'équipement — permettrait-il de conclure que certaines recettes ayant été affectées à chacune d'elles, si la cause de ces recettes disparait, c'est-à-dire si la source de ces recettes se tarit, le crédit ne serait pas maintenu ?

Vous voyez bien quel est mon souci en vous demandant cette précision. C'est que la présentation actuelle du budget comporte une affectation globale de ressources à différentes institutions comme les deux caisses dont parle, à la page 10, l'exposé des motifs. Ceci pourrait, dans certaines circonstances, créer éventuellement des difficultés de répartition. Peut-être pourriez-vous là-dessus nous donner quelques apaisements ?

M. le président de la commission. La commission du plan et son rapporteur ont le souci de ne pas se substituer au ministre des finances, qualifié pour répondre à la question intéressante que vous avez bien voulu me poser.

En tant que conseiller de l'Union française, je comprends les appréhensions que vous pouvez ressentir à voir totaliser un budget ordinaire et un budget extraordinaire qui se composent d'unités très différentes. Aux yeux de certains, celles-ci ne devraient peut-être pas être ajoutées, car il s'agit, d'une part, de crédits issus de ressources normales et, d'autre part, de prêts et avances provenant de ressources extraordinaires.

Dans ces conditions, l'on peut évidemment se poser la question: au cas où les ressources extraordinaires donneraient à plein et où les ressources du budget normal seraient déficitaires, ne risquerait-on pas de voir se produire un glissement de l'extraordinaire vers l'ordinaire et ainsi d'infliger un préjudice à celui des deux budgets — le second — auquel nous sommes plus intéressés encore qu'au premier ?

Je comprends votre souci, mais il est de mon devoir — et vous me permettrez de dire: il est de convenance — qu'ici je ne réponde pas à une question à laquelle M. le ministre des finances est qualifié pour apporter les apaisements que vous désirez.

M. Vendenboomgaërde. Vous êtes si compétent en général que vous pouvez répondre à tout!

M. le président de la commission. J'ajouterai simplement, animé d'un sentiment d'optimisme qui doit inspirer les gens qui créent, c'est-à-dire les gens du plan: il y a des obstacles sur notre route; il faut les franchir. Parfois, nous nous blessons, mais on se reprend et on repart de l'avant! Je rattache à cet état d'esprit une remarque qui me vient à la suite de votre question. Nous sommes étonnés de voir se cumuler dans un même total de 2.275 milliards, d'une part des dépenses publiques, et d'autre part des prêts. Faut-il en conclure qu'à l'avance nous sommes tellement inquiets sur la solvabilité des emprunteurs que nous considérons que jamais les prêts ne seront remboursés et que, dans notre pensée, tout est inscrit sous le vocable: « Dépenses publiques non récupérables » ?

Je ne crois pas que telle soit l'intention de ceux qui ont élaboré les projets de loi; mais on peut en conclure une note d'optimisme. Tout est disposé comme si les emprunteurs ne devaient jamais s'acquitter de leurs dettes, hormis le montant se rapportant à l'emprunt prévu pour 130 milliards. Tout est présenté comme si le budget extraordinaire devait se liquider, non pas en prêts, mais en attributions définitives partiellement fournies par la contre-valeur de l'aide Marshall.

Telle est l'idée qui me vient au moment où vous confrontez la disparité de la nature des dépenses figurant au budget ordinaire et au budget extraordinaire.

Vous me permettrez de vous dire que cet ensemble est présenté avec une sincérité et une sécurité de « père de famille » qui me paraissent mériter d'être relevées ici.

C'est une incidente que j'ai cru pouvoir développer à l'occasion de la question que vous avez posée et à laquelle le ministre des finances vous donnera certainement sa réponse. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

— 6 —

HOMMAGE A M. SEROT, CONSEILLER DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. Avant d'ouvrir la discussion générale, j'ai un devoir de cordialité et d'amitié à remplir.

Notre collègue M. Serot a célébré à Metz, dimanche dernier, son jubilé parlementaire. Je suis sûr d'être votre interprète à tous en lui disant que nous espérons le voir continuer pendant de longues années à célébrer parmi nous l'anniversaire de ce jubilé. (*Vifs applaudissements.*)

M. Robert Serot. Monsieur le président, voulez-vous me permettre de vous remercier très sincèrement des paroles que vous venez de prononcer ? Je n'ai d'autre moyen d'exercer ma gratitude — et j'espère pouvoir vous la prouver — qu'en participant aux travaux de l'Assemblée qui porte le nom splendide d'Union française, l'Union française formation d'avant-garde, formation de paix, formation fraternelle, formation magnifique. Je n'ai d'autre désir et d'autre volonté que de la défendre avec tous les moyens dont je dispose. (*Vifs applaudissements.*)

— 7 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE; EXERCICE 1950; CREDITS BUDGETAIRES

Suite de la discussion d'urgence d'une proposition de résolution.

M. le président. Nous reprenons la discussion d'urgence de la proposition de résolution sur les crédits budgétaires de 1950.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires financières.

M. Antonini, *rapporteur pour avis de la commission des affaires financières.* Mesdames, messieurs, après le discours lumineux, je dirai même la leçon magistrale que vient de nous donner M. Jacobson, vous excuserez le rapporteur de la commission des affaires financières d'être très bref.

Conformément à votre décision, la commission des affaires financières s'est penchée ce matin sur la proposition que nous discutons présentement. Elle aurait voulu le faire avec un intérêt — je ne dirai pas passionné, encore que les chiffres soient toujours passionnants, au moins pour l'attention qu'ils nécessitent — je dirai donc avec un intérêt particulier, si elle en avait eu le temps et les moyens. Elle le regrette à tous égards. Mais le problème de l'équipement, des investisements d'outre-mer, dans ses incidences financières — les plus importantes d'ailleurs — est essentiellement de ses attributions.

Aussi m'a-t-elle chargé de remercier notre collègue M. Jacobson, l'éminent président de la commission du plan, de sa vigilance en la circonstance, et d'approuver le but recherché au premier chef, c'est-à-dire demander au Parlement et à l'Assemblée nationale, en particulier, de maintenir les crédits envisagés pour le développement nécessaire de l'outre-mer, prévu et défini dans la loi du 30 avril 1946, étudié et mis au point par les assemblées locales des divers territoires. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Conombo.

M. Conombo. Mes chers collègues, après avoir entendu le brillant exposé de M. le président de la commission du plan qui, en scindant la question sous plusieurs rapports, nous a exposé le bien-fondé de la proposition qui nous est soumise, nous avons cru bon, en tant que représentants des territoires d'outre-mer — puisque cette proposition lance un appel à l'Assemblée nationale, pour prendre position à l'égard des populations de nos territoires — d'apporter des observations sur certains faits qui nous intéressent au plus haut point.

Je ne m'expliquerai pas sur ce que M. le rapporteur général a qualifié de « qualitatif », mais, pour nous, populations des territoires d'outre-mer, c'est une question vitale, car nous devons vivre, manger, boire, et nous ne disposons pas de ce que devrait avoir tout homme moyen.

La proposition qui nous est soumise est pour nous la bien venue, non que sur le fond nous ayons qualité pour y apporter des modifications essentielles, mais surtout parce qu'elle nous permettra, à la veille d'un débat aussi sérieux que celui qui va s'engager à l'Assemblée nationale, de traduire nettement, sans démagogie, ce que l'intérêt des populations d'outre-mer nous commande de faire et de dire.

Le vote de l'urgence, la venue du débat en tête de l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui, disent assez combien nous partageons la position de nos collègues qui, depuis quelques jours, ont suivi avec anxiété les travaux délicats de la commission des finances de l'Assemblée nationale. La position du Gouvernement, celle de la commission des finances, montrent en effet toute l'importance de la question. Ce n'est donc pas sans connaissance de cause que nous parlons de cette affaire.

Il nous semble cependant très utile, avant d'aborder le fond même du problème, d'affirmer qu'il n'est pas dans nos

habitudes de nous mêler à des problèmes aussi graves par manœuvre politique, et qu'il faudra écarter de notre exposé l'idée de compliquer dangereusement une situation par déjà trop confuse.

Compte-tenu de toutes ces observations, nous désirerions voir dans la loi de finances pour les territoires d'outre-mer le maintien intégral des inscriptions budgétaires pour les pays d'outre-mer. La raison de ce désir vous sera donnée par l'exemple que je veux prendre et vous démontrer tout à l'heure.

Notre Assemblée a eu à discuter en juin dernier de la demande de crédits pour le rééquipement de la Haute-Volta. En vous prononçant à l'unanimité, comme l'a fait également le Conseil de la République, vous avez démontré la nécessité et le bien-fondé de ces crédits, qui recevaient ainsi ce que je pourrais appeler une consécration. Bien plus encore, le Gouvernement, en la personne de M. Queuille, président du conseil et de M. Petsche, ministre des finances, nous a donné l'assurance de tenir compte de cet état de choses dans le budget qui va être voté dans quelques jours à l'Assemblée nationale.

Entre temps le gouvernement du territoire, dans des rapports précis, indiquait, en conformité de nos vœux, ce qui s'imposait pour la reconstruction. A cet effet, des plans, devis et renseignements de tous ordres furent fournis.

Depuis la prise de position de la commission des finances de l'Assemblée nationale devant le projet du Gouvernement, nous entendons dire: « On ne pourra envisager la solution définitive concernant les crédits de la Haute-Volta qu'après le vote du budget de la reconstruction et de l'équipement par l'Assemblée nationale. » D'autre part, il pourrait être demandé à la Haute-Volta de préciser le volume exact de travaux pouvant être entrepris sans délai et l'assurance que tout serait prêt pour passer à l'exécution.

M. Aujoulat, *sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.* Permettez-moi de vous interrompre.

M. Conombo. Volontiers.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Il s'agit ici des crédits destinés à l'équipement administratif de la Haute-Volta qui ne peuvent pas figurer au budget dont nous parlons maintenant: celui du plan.

Je voudrais cependant donner à nos collègues de la Haute-Volta l'assurance que le Gouvernement n'a pas perdu de vue la nécessité de donner à ce territoire, qui a acquis depuis quelques mois son autonomie administrative, l'équipement administratif dont il a besoin. Tout le problème est de savoir si la Haute-Volta est en mesure d'entreprendre immédiatement les constructions pour lesquelles un crédit de l'ordre de 500 millions a été demandé. Le Gouvernement a pensé que dans l'hypothèse où elle ne le pourrait pas immédiatement, il était cependant utile de prévoir dès maintenant dans le budget de reconstruction et d'équipement des crédits d'engagement. Un crédit d'engagement figure donc au prochain budget de la reconstruction et d'équipement à l'intention de la Haute-Volta pour son équipement administratif.

M. Conombo. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Vos paroles nous donnent une certaine assurance, mais à l'occasion du débat qui s'est instauré aujourd'hui et qui concerne très précisément les questions financières, j'ai pris cet exemple pour démontrer que notre attitude actuelle se justifie sur plusieurs points.

L'Assemblée nationale devra tenir compte de ces observations quand elle discutera la loi de finances et ne sacrifier en rien tout ce qui aura été prévu pour les territoires d'outre-mer. Il faut que la lumière soit faite sur certaines façons de penser et de parler de nos affaires; je poursuivrai mon exposé pour vous donner ample connaissance des faits. On voudrait donc faire préciser le volume exact des travaux pouvant être entrepris sans délai, et avoir l'assurance que tout serait prêt pour passer à l'exécution.

A cela encore quelqu'un de bien intentionné aurait ajouté — je continue uniquement pour démontrer le contraire de ce qui a été affirmé, de ce qui peut être affirmé dans les couloirs — que les Mossis et les autres populations voltaïques sont des travailleurs des champs, et que de mars à novembre ils sont pris par leurs cultures et ne peuvent servir de main-d'œuvre. Ceci justifierait, comme disait d'ailleurs M. le ministre, une inscription des crédits en engagement.

Or, si ces renseignements sont exacts — je veux bien l'admettre — je ne peux pas, à l'occasion d'un pareil débat, ne pas m'élever contre de pareilles prédispositions qui tendraient à minimiser des crédits vitaux pour nous.

Si l'on doit tenir compte de ces observations, je pourrai dire aussi que les mêmes populations champêtres étaient présentes sur tous les chantiers de tous les grands travaux en Afrique occidentale française depuis la pénétration française. Si cette « fourmilière humaine » a pu faire tous ces travaux dans tous les autres territoires voisins, combien plus d'empressement ne mettrait-elle pas à s'occuper de ses propres affaires.

Par conséquent, se demander si en Haute-Volta on est prêt à passer à l'exécution des travaux prévus, n'est pas une objection valable. Pour cette raison également, le cas particulier de la Haute-Volta illustre certains autres cas d'Afrique ou des territoires d'outre-mer en général, que je ne connais pas, mais qui méritent que nous nous tournions vers l'Assemblée souveraine pour la prier, lorsque viendra le moment de voter les crédits d'outre-mer, de tenir compte de nos soucis afin d'harmoniser au mieux les intérêts de ceux qui font confiance à la France et qui espèrent en elle. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, l'urgence adoptée par votre Assemblée en faveur de la proposition de résolution déposée par M. Jacobson se justifie.

M. le président de la commission a fait état de l'inquiétude éprouvée par votre Assemblée devant la perspective de voir les crédits d'investissement s'abaisser au-dessous des chiffres, déjà calculés au plus juste, prévus par le Gouvernement pour satisfaire les besoins des territoires d'outre-mer pendant l'exercice 1950.

Vos inquiétudes sont-elles justifiées? Oui, dans une certaine mesure, et M. Jacobson a eu raison de citer en exemple le cas de l'office de la recherche scientifique d'outre-mer. Si mes informations sont exactes, la commission des finances avait en effet envisagé, ces jours derniers, de diminuer son budget de moitié.

Or diminuer de moitié le budget de l'office, ce serait lui permettre de payer ses ingénieurs, sans fournir à ceux-ci les moyens de poursuivre leurs recherches.

Il semble, d'autre part, que des abattements massifs portant sur l'ensemble du budget des investissements risquent fort, s'ils deviennent effectifs, d'affecter tout particulièrement les territoires d'outre-mer et votre Assemblée peut, à bon droit, le craindre.

En tout état de cause, le Gouvernement pense que votre Assemblée a eu raison d'examiner le problème des investissements, dans l'ensemble des territoires d'outre-mer. En le faisant, elle est fidèle à sa vocation. Il s'agit d'ailleurs là d'un de ces problèmes techniques, au sujet desquels l'appui de votre Assemblée peut être extrêmement utile à un Parlement qui n'a ni le temps ni les moyens de se pencher sur eux avec autant de minutie que l'a fait votre rapporteur.

Je souhaite donc que l'écho du débat d'aujourd'hui parvienne au Parlement, que celui-ci prenne en considération non seulement la proposition de résolution que votre Assemblée adoptera tout à l'heure, mais encore l'ensemble des interventions faites à cette tribune, et tout particulièrement l'exposé de votre rapporteur.

Je voudrais maintenant exprimer l'avis du Gouvernement sur la proposition de résolution qui vous est soumise.

La première partie concerne la répartition des crédits entre le secteur économique et le secteur social. Tous ceux qui ont participé aux séances du comité directeur du F.I.D.E.S. depuis sa création, et notamment durant l'année dernière, savent que c'est là un problème essentiel. Une émotion très légitime a pu se faire jour parmi les élus d'outre-mer lorsqu'au moment de l'élaboration du plan quadriennal on a pu craindre que les crédits affectés au secteur social ne soient ramenés à un pourcentage minime.

Ce problème s'est posé de façon concrète lorsqu'il s'est agi, tout récemment, de porter un jugement sur le plan décennal d'équipement de l'Afrique équatoriale française. On s'est alors aperçu qu'il fallait de toute nécessité donner une certaine priorité aux dépenses d'intérêt économique, faute de quoi les réalisations sociales ne reposeraient pas, dans l'ensemble de la fédération, sur des bases suffisamment solides.

Après avoir étudié en détail le plan qui lui a été proposé, le comité directeur du F.I.D.E.S. s'est arrêté à un pourcentage tel qu'en définitive le secteur social pourra se voir affecter 22 p. 100 — je parle de l'Afrique équatoriale française — de la totalité des investissements du secteur public, c'est-à-dire un pourcentage qui doit permettre des réalisations substantielles, mais qui va entraîner des dépenses annuelles de fonctionnement extrêmement élevées. On peut donc se demander si les budgets locaux seront en état d'y faire face.

Ce problème, il a fallu l'examiner en pleine clarté et en chercher les solutions.

Je ne dis pas que ces solutions soient dès maintenant trouvées, mais du moins

aperçoit-on les deux possibilités qui nous sont offertes:

Ou bien lier la réalisation du programme social au développement des ressources fiscales des budgets locaux ou fédéraux, ou demander au budget de l'Etat de supporter non seulement la plus grande partie des dépenses d'investissement, mais encore, pendant quelque temps au moins, certains frais de fonctionnement des services sociaux équipés par le plan.

Vous devinez, mesdames et messieurs, combien il serait fâcheux qu'après avoir offert aux territoires d'outre-mer des hôpitaux modernes et des établissements d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, ceux-ci soient dépourvus de personnel qualifié, parce que les budgets locaux ou fédéraux ne seraient pas en état de faire face aux charges nouvelles que ces réalisations leur imposent.

Le Gouvernement comprend donc parfaitement les raisons qui ont amené M. le rapporteur de la commission du plan à demander une majoration du total des crédits affectés aux réalisations de caractère social. Cette majoration, si je comprends bien le raisonnement de votre rapporteur, tendrait à augmenter la subvention métropolitaine au F. I. D. E. S., pendant que les avances de la caisse centrale de la France d'outre-mer seraient diminuées d'autant.

Le Gouvernement et le Parlement pourront-ils suivre votre Assemblée dans cette voie? Je ne peux vous en donner dès maintenant l'assurance, mais, de toutes manières, les chiffres en cause sont très limités. Lorsque donc le comité directeur du F. I. D. E. S. aura à étudier les budgets spéciaux et à effectuer la ventilation des dépenses, il pourra peut-être, même sans un vote exprès du Parlement, aboutir à des chiffres analogues à ceux qui ont été envisagés pour l'Afrique équatoriale française, soit 22 p. 100 environ de la totalité des investissements affectés à des réalisations sociales, c'est-à-dire, à un pourcentage rejoignant la proportion souhaitée par votre rapporteur.

Une grande partie de l'exposé de M. Jacobson était consacrée à l'étude du montant des crédits prévus pour l'exercice prochain, et il s'est attaché à nous démontrer qu'il fallait, de toute nécessité, dépasser le chiffre de 50 milliards. Le Gouvernement ne peut que remercier votre Assemblée de l'aider à faire prévaloir ces chiffres devant le Parlement car, si nous examinons les crédits demandés par le Gouvernement et discutés en ce moment par la commission des finances, nous trouvons, non pas 50 milliards, mais 52 ou 53 milliards.

Il existe, en effet, au titre des subventions accordées au F. I. D. E. S., 17,5 milliards pour les programmes en cours, 2,4 milliards pour le programme complémentaire, 1,5 milliard pour le programme nouveau, ce qui donne le chiffre, indiqué par M. Jacobson, de 21,4 milliards.

En ce qui concerne les avances à la caisse centrale, on trouve 7,5 milliards pour les programmes en cours, et 2,5 milliards pour le programme complémentaire et le programme nouveau, ce qui fait au total un chiffre de 10 milliards.

Enfin, la contribution propre des territoires devant être de l'ordre de 4,7 milliards, nous aboutissons à un total de 36 milliards 100 millions.

Vous me direz que nous sommes loin des 52 milliards sollicités par votre rapporteur; mais, ici, je dois rappeler à votre Assemblée que les crédits affectés à l'équipement des territoires d'outre-mer depuis 1946 sont loin d'avoir été épuisés.

C'est d'ailleurs un argument qui est souvent invoqué pour essayer de diminuer les crédits sollicités en faveur de l'équipement des territoires d'outre-mer.

Il est exact que, pendant plusieurs années, l'équipement des territoires d'outre-mer s'est effectué à un rythme extrêmement lent.

La raison en est simple.

En 1947, et même en 1948, les territoires d'outre-mer manquaient de matériel. Il fallait alors passer des commandes, et attendre que le matériel fût à pied-d'œuvre pour commencer les travaux. De ce fait, malgré l'existence de crédits assez importants, l'exécution n'en absorbait en réalité qu'une faible proportion: 2 milliards en 1947, 9 milliards en 1948.

Mais il semble que, maintenant, nous atteignions un rythme normal d'absorption des crédits, puisque, durant le premier semestre 1949, les territoires d'outre-mer ont absorbé 14 milliards; durant le second semestre, 23 milliards.

Par conséquent s'il est vrai que, pendant plusieurs années, les territoires d'outre-mer n'ont eu besoin que d'une proportion de crédits extrêmement limitée, nous atteignons le moment où le chiffre proposé par votre rapporteur correspond à des besoins réels. Il était bon d'insister sur ce point.

Mais il faut, en même temps, reconnaître que tous les crédits mis à la disposition des territoires d'outre-mer n'ont pas été dépensés à ce jour, et ne seront pas dépensés au 31 décembre de cette année; le reliquat disponible est de l'ordre de 16 à 17 milliards qui, ajoutés aux 36 milliards demandés au Parlement, permettront d'atteindre le chiffre fixé par votre rapporteur.

Sur ce point, par conséquent, votre Assemblée rejoint, à peu de choses près, les propositions mêmes du Gouvernement, et celui-ci ne peut que l'en remercier.

Si je poursuis l'analyse de la proposition de résolution, j'y relève différentes considérations sur lesquelles vous me permettrez de ne point m'appesentir.

S'agissant du fonds de progrès social d'Algérie et de Tunisie, les crédits demandés ne sont pas très élevés.

S'agissant de l'Indochine, nous ne pouvons savoir, actuellement, quels seront ses besoins précis et dans quelles conditions il sera possible d'aider à son équipement. Il semble que la somme inscrite au budget n'ait qu'une valeur indicative...

M. Cianfarani. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. Très volontiers.

M. Cianfarani. Monsieur le ministre, l'an dernier, cette Assemblée avait voté, à l'unanimité, une proposition de résolution invitant l'Assemblée nationale à voter un crédit d'un milliard pour aider les trois départements algériens à la réparation de leur réseau routier détruit par la guerre.

L'Assemblée nationale, sur le rapport du député de Constantine, M. Raoul Borra, a voté sans débat le crédit proposé par l'Assemblée de l'Union française; bien mieux, elle porta ce crédit à un milliard six cent millions de francs à répartir comme suit: 800 millions pour le département de Constantine, le plus éprouvé, 400 millions pour le département d'Oran et 400 millions pour le département d'Alger.

Le projet présenté au Conseil de la République a été rapporté par M. Muscatelli, sénateur d'Alger et, malgré l'opposition du Gouvernement, le Conseil de la République, comme l'avait fait l'Assemblée nationale, vota le crédit de 1.600 millions à l'unanimité.

Les assemblées locales algériennes et nos populations pouvaient s'attendre à ce que ce vote passât dans les faits, mais en vertu de ses prérogatives constitutionnelles, le plus haut représentant de l'Etat a demandé une deuxième lecture du projet, ce qui a remis le tout en cause, car les deux Assemblées avaient voté les crédits sans tenir compte de la loi sur les maxima. Ces crédits devaient être imputés au budget de 1949. Le budget de 1949 est révolu. L'Assemblée nationale prépare le budget de 1950. Permettez-nous, monsieur le ministre, de demander au Gouvernement s'il prévoit, dans le budget de 1950, l'inscription de la somme de 1.600 millions votée à l'unanimité par le Parlement, comme participation de la métropole à la réfection du réseau routier algérien éprouvé par des opérations de guerre.

M. le sous-secrétaire d'Etat. J'imagine, que, dans les crédits prévus pour les investissements en Algérie, vous pourrez trouver facilement les quelques centaines de millions qui avaient été votés. Je dois préciser que, s'agissant des territoires d'outre-mer, avant même que les projets de loi actuellement soumis au Parlement soient adoptés, il serait nécessaire que soit adoptée une loi précédente, à laquelle votre rapporteur a fait allusion, et qui a été déposée par le Gouvernement en juillet dernier. Cette loi ouvre 63 milliards de crédits pour l'équipement des territoires d'outre-mer. A l'heure actuelle, des avances considérables ont dû être faites, alors que la loi en cause n'est pas encore votée. Il semble que nous nous trouvions ici devant un cas analogue à celui que vous signalez. Il va trouver, je pense, sa solution dans le vote d'ensemble qui doit intervenir prochainement.

M. Cianfarani. Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance pour présenter nos observations au Gouvernement, qui, nous l'espérons, voudra bien répondre à l'attente des départements algériens. Il ne s'agit pas de crédits d'investissement, mais de réparation de dommages de guerre. L'Algérie a demandé à la métropole de participer à la réparation de ces dommages. Nous craignons qu'elle ne soit encore oubliée en 1950, comme elle l'a éjé en 1949.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je continue, si vous le permettez, l'examen de la proposition de résolution qui nous est soumise et j'enregistre avec satisfaction la considération adoptée par votre commission, aux termes de laquelle l'Assemblée de l'Union française indique qu'elle ne veut pas se laisser guider par un esprit de surenchère. C'est pourquoi je pense ne pas avoir besoin d'insister beaucoup auprès d'elle pour qu'elle rejette une autre proposition qui me paraît faire état de considérations véritablement étrangères aux intérêts réels des territoires d'outre-mer et au problème technique d'investissements et d'équipement qui nous occupe aujourd'hui.

Par contre, je tiens à indiquer à l'Assemblée de l'Union française que si le Gouver-

nement, après de longues discussions entre les différents départements intéressés, est arrivé à proposer au Parlement les chiffres contenus dans les différents projets de loi actuellement en discussion, ces chiffres représentent un minimum au-dessous duquel il n'est pas possible de descendre.

Si l'Assemblée de l'Union française pouvait permettre au Gouvernement d'obtenir satisfaction devant la commission des finances et devant le Parlement, elle aurait rendu un grand service non pas tant au Gouvernement lui-même qu'aux territoires d'outre-mer, qui ont actuellement des besoins très précis, et qui ont vu s'amorcer depuis quelques années un plan d'équipement qu'il est impossible d'arrêter ou de freiner, et qui a au contraire besoin de voir son développement fortement accéléré dans les années à venir, dans le domaine économique comme dans le domaine social.

Pour terminer, je voudrais simplement aborder une question de procédure. Pour agir sur l'Assemblée nationale, pour obtenir qu'elle veuille bien se pencher sur les besoins de la France d'outre-mer en matière d'équipement, faut-il lui envoyer une proposition de résolution imprécise lui demandant simplement de ne pas réduire les crédits ? Vaut-il mieux, au contraire, lui fournir des arguments précis qui lui permettent de se prononcer en toute connaissance de cause ?

Pour ma part, connaissant d'une manière très particulière les conditions dans lesquelles travaille la commission des territoires d'outre-mer, je pense qu'il n'est pas inutile d'adresser à l'Assemblée nationale une proposition suffisamment étoffée dont on pourrait cependant retirer certains chiffres sur lesquels la discussion est encore permise.

Je ne crois pas possible d'augmenter les crédits proposés par le Gouvernement, même s'il s'agit d'une simple ventilation entre les crédits affectés à la subvention du F. I. D. E. S. et les crédits d'avances acceptés à la caisse centrale.

Par contre, pour ce qui est de l'ensemble de la proposition de résolution, le Gouvernement peut l'accepter et il souhaite que cette proposition amène l'Assemblée nationale à accorder aux territoires d'outre-mer l'équipement qu'ils attendent. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Messieurs, je signale à l'Assemblée qu'il y a encore deux orateurs inscrits dans la discussion générale. D'autre part, il y a deux contre-projets.

Il est absolument indispensable que nous puissions terminer ce soir; en conséquence, l'Assemblée envisage-t-elle de tenir une séance de nuit ? Si nous ne la tenons pas ce soir, il faudra, de toute façon, la tenir mardi prochain.

M. Borrey. Il sera trop tard ! Notre rapporteur l'a dit à plusieurs reprises, nous sommes en retard d'au moins six heures.

Voix nombreuses. Terminons ce soir !

M. Borrey. On peut très bien ne pas aborder le débat sur l'alcoolisme ce soir, mais il faut obtenir nos crédits ! (*Applaudissements.*)

M. le président. Je viens d'entendre un discours véhément... (*Sourires.*)

M. Borrey. Ce n'est pas véhément, monsieur le président, c'est logique. (*Rires.*)

M. le président. ...je demande simplement à l'Assemblée si elle est d'avis de tenir une séance de nuit au cas où nous ne pourrions pas terminer cette question avant sept heures.

(*L'Assemblée, consultée, décide de tenir une séance de nuit.*)

M. le président. Je propose à l'Assemblée de suspendre sa séance pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Savary.

M. Savary. Mes chers collègues, l'urgence ayant été à juste titre prononcée sur la question qui fait l'objet de nos débats, je m'efforcerai d'être bref.

L'attention de l'Assemblée a été attirée par une proposition de résolution de la commission du plan, sur les dangers qui menaçaient les crédits d'équipement, les prêts et engagements touchant les territoires et départements d'outre-mer.

Chacun, dans cette Assemblée, est convaincu qu'il s'agit là d'un problème d'une importance fondamentale pour l'Union française.

Si l'industrialisation et l'équipement économique et social des territoires d'outre-mer ne sont pas poussés avec une énergie sans cesse accrue, il est hors de doute que l'Union française sera compromise; il est certain, d'autre part, qu'une carence française en la matière risquerait de nous attirer les critiques et les reproches de ceux qui surveillent la politique de l'Union française.

L'exposé de M. Jacobson, extrêmement riche en substance, en chiffres et en pensée, a posé le problème sur un plan où il nous paraît difficile de le suivre. Il a examiné le détail des crédits et leur répartition; il propose finalement à notre Assemblée d'admettre leur bien-fondé, tout en nous demandant des augmentations, et reconnaît que l'ordre de grandeur de ces crédits correspond à peu près aux prévisions du plan de modernisation et aux possibilités des autres moyens d'action nécessaires à l'exécution du plan: techniciens, matériel, devises et main-d'œuvre.

Un pareil jugement, tout à fait légitime chez le président de la commission du plan, spécialiste de ces questions, nécessite, à mon avis, avant d'être repris par notre Assemblée, une étude approfondie, qui n'a pu être menée ni à la commission du plan, ni à la commission des affaires financières.

Il importerait de connaître les plans tels qu'ils ont été établis par les assemblées locales, les grands conseils, et de savoir le sort que leur a réservé le Gouvernement, en particulier le ministre des finances.

Notre Assemblée doit, sur ce terrain, être extrêmement prudente car, à l'origine de la question, il y a la compétence des assemblées locales et notre intervention doit porter principalement sur le point de savoir si la concordance a été établie entre les projets des assemblées locales et les projets du Gouvernement et si, ensuite, les chiffres arrêtés dans leur totalité sont bien consentis par le Parlement.

Nous n'avons eu, à la commission des affaires financières, aucun élément nous permettant de trancher ces différents problèmes et je pense qu'il s'agit aujourd'hui avant tout de transmettre au Parlement le cri d'alarme des populations d'outre-mer qui voient menacée l'entreprise commencée il y a trois ans.

M. le représentant du Gouvernement a tout à l'heure abordé la question de procédure et il ressortait de son intervention qu'il préférait un texte étayé par des chiffres à une proposition de résolution plus vague.

Certes, il serait préférable qu'une proposition contînt tous les renseignements techniques, mais notre Assemblée ne pourrait les prendre à son compte qu'à condition de les avoir vérifiés.

Si l'on suivait la procédure préconisée par la commission du plan, nous en viendrions à reconnaître le bien-fondé des chiffres auxquels s'est arrêté le Gouvernement.

Dans l'état actuel de la question, nous ne sommes à même ni de les approuver, ni de les désapprouver.

Nous pouvons cependant juger que ces chiffres sont déjà extrêmement réduits; connaissant l'administration de la rue de Rivoli, nous pouvons être persuadés qu'elle a rogné sur les crédits demandés par les territoires d'outre-mer.

C'est pourquoi, il apparaît préférable au groupe socialiste, réservant l'étude du détail d'élaboration et d'application du plan, de se contenter aujourd'hui de faire connaître au Parlement l'émotion de notre Assemblée devant les menaces d'abattement de crédits.

Dans le texte de la proposition de résolution de la commission du plan, il est certains chapitres qui nous paraissent en dehors de la compétence de notre Assemblée. En particulier, on y traite des problèmes marocains et tunisiens; nous devons être d'une vigilance scrupuleuse et ne pas aborder les problèmes concernant des pays qui ne font pas partie de l'Union française.

D'autre part, il est question de l'Indochine. Or, monsieur le représentant du Gouvernement, je ne crois pas que l'on puisse, aujourd'hui, dans l'Assemblée de l'Union française, parler de l'Indochine. Nous ne connaissons, nous ne voulons connaître que des Etats associés avec lesquels il appartient au Gouvernement, à la République française, de passer telles ou telles conventions qui régleront les crédits, les emprunts ou prêts que la République française leur consentira.

Le plan, tel qu'il a été élaboré dans les Etats de l'ancienne Indochine, l'a été principalement par les autorités françaises. Il convient qu'en toute souveraineté, ils puissent reprendre la question, élaborer un plan, et ensuite, la République française leur précisera l'aide à laquelle les entraîne la solidarité qui doit régner dans l'Union française, entre la République et les Etats associés.

Voix nombreuses. Très bien! Très bien! (*Applaudissements à gauche.*)

M. Savary. Je n'interviendrai pas sur le détail du raisonnement de M. le président de la commission du plan, je ne suis pas de taille à jongler ni lutter avec lui sur le terrain des chiffres. Il m'apparaît cependant que sur un point, lorsqu'il prend pour base d'un calcul la moyenne des cré-

dits nécessaires pour l'Afrique occidentale française, pour aboutir aux crédits annuels indispensables, il y a peut-être quelque danger à calculer sur la deuxième et la quatrième année et non pas sur l'ensemble des années...

M. le président de la commission. Je tiens à signaler qu'il y a dans le rapport une erreur de dactylographie. Il faut lire troisième et quatrième année car, l'année 1950 à laquelle nous nous référons correspond en fait au deuxième semestre de la troisième année et au premier semestre de la quatrième année du plan.

Il y a donc une erreur et l'on a écrit « deuxième » au lieu de « troisième ».

En d'autres termes, il s'agit de savoir comment se rattache à une année moyenne décennale une certaine année située à cheval entre la troisième et la quatrième. Il est évident que cette erreur d'impression pouvait faire se méprendre sur mon intention.

M. Savary. J'entends bien, mais étant donné que le rythme du développement du plan n'est pas continu, que les chiffres varient d'année en année, lorsque vous prenez une année de référence, quelle qu'elle soit, pour en faire la base d'un raisonnement qui vous conduit à calculer pour l'ensemble des territoires de l'Union française un chiffre que vous rectifiez ensuite par deux coefficients successifs pour arriver à 55 milliards, il peut se glisser quelques erreurs et, en particulier, le rythme de développement de chaque territoire n'est pas le même pour chacun d'entre eux. Si votre chiffre est valable — ce que je veux bien reconnaître en vous faisant confiance — pour l'Afrique occidentale française, peut-être ne l'est-il pas pour Madagascar et l'Afrique équatoriale française, et rien ne prouve qu'une moyenne s'applique à l'ensemble de ces territoires.

M. Lapart. C'est évident !

M. Savary. C'est pourquoi, tout en étant très désireux d'étayer un rapport, je crois plus sage de ne le faire qu'après qu'en commissions du plan et des affaires financières, nous aurons pu revoir ces chiffres et les avancer en toute sérénité.

Pour conclure, nous sommes d'accord sur l'esprit de la proposition de la commission du plan. Mais nous pensons que, dans un même souci d'efficacité et étant donné le moment où notre proposition de résolution est discutée, il importe de dire clairement que nous sommes émus des menaces qui pèsent sur les crédits, que ces crédits nous paraissent déjà trop réduits, et que nous souhaitons les voir rétablis tels qu'ils étaient prévus par le projet gouvernemental.

Ensuite, les commissions compétentes pourront étudier la ventilation des crédits, et faire telle ou telle remarque qui sera encore, en temps voulu, transmise à l'Assemblée nationale et à la commission des finances.

C'est pourquoi j'annonce dès à présent que nous allons déposer un contre-projet qui répond à cette préoccupation. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à Mlle Allemandi.

Mlle Allemandi. Mesdames, messieurs, il serait trop long de répondre à toutes les attaques de M. le président de la commission du plan contre notre dénonciation de l'orientation de l'équipement d'outre-mer, car il me faudrait reprendre toute l'analyse, fondée sur des faits précis, que notre collègue M. Egretaud a faite hier à cette tribune; mais j'ai constaté que des faits aussi troublants que les chiffres des « dépenses militaires », comparés aux chiffres des « dépenses civiles » dans les territoires d'outre-mer, cités par M. Defferre, n'ont pas été évoqués par M. le président de la commission du plan, comme bien d'autres faits du même genre.

Je laisse, d'ailleurs, à mon camarade M. Egretaud le soin de répondre lui-même aux arguments de M. Jacobson.

Je constate simplement que le soin apporté par M. Jacobson à donner une interprétation différente de certains faits cités par M. Egretaud prouve que son argumentation a porté, et qu'il sera difficile d'effacer la profonde impression qu'elle a faite sur beaucoup de nos collègues.

Aujourd'hui, on nous demande de nous prononcer sur le montant des crédits que le Gouvernement n'a même pas encore officiellement proposés à la commission des finances de l'Assemblée nationale. C'est, par exemple, le cas de la subvention au F. I. D. E. S. que M. le président de la commission du plan ne connaît que par des voix officieuses, sans que nous ayons l'assurance que ces chiffres seront ceux finalement proposés.

Dans de telles conditions, il nous paraît imprudent de mettre en avant dans la proposition, des chiffres en valeur absolue.

Il se pourrait que, finalement, les propositions fussent différentes, et notre Assemblée se trouverait par conséquent placée dans une situation peu digne d'elle, mais là n'est pas l'essentiel. Nous reprochons par exemple aux auteurs de la proposition de faire bon marché d'une décision unanime de l'Assemblée, celle par laquelle elle a exigé à l'unanimité que la part de la métropole ne soit pas inférieure, en ce qui concerne les subventions au F. I. D. E. S., à 100 p. 100 pour la recherche scientifique, à 66 p. 100 pour le développement social, à 50 p. 100 pour le développement économique, soit une moyenne de 75 p. 100 pour l'ensemble des dépenses d'équipement.

Et maintenant, sous prétexte d'équilibre budgétaire, on demande, par ce biais, à l'Assemblée de revenir sur sa décision, d'autant plus respectable qu'elle a été prise à l'unanimité.

Nous ne pensons pas que de pareils procédés soient de nature à rehausser le prestige de l'Assemblée.

M. Lapart. L'Assemblée n'est pas la commission.

Mlle Allemandi. Nous ne pensons pas qu'ils soient de nature à servir les intérêts des populations d'outre-mer, d'autant plus qu'il est faux de faire état d'un vigoureux effort de la métropole pour équilibrer le budget. Celui-ci n'est pas équilibré, et chacun le sait. S'il ne l'est pas, c'est en raison des obligations du pacte Atlantique qui exige un gonflement monstrueux des dépenses militaires pour la préparation de la guerre impérialiste d'agression contre l'Union soviétique (*Sourires.*) et pour la continuation de la guerre contre le Vietnam qui, à elle seule, engloutit 137 milliards avoués, sans compter toutes les dépenses supplémentaires camouflées.

Quant à savoir à quoi ont servi dans le passé les crédits accordés, nous voudrions que le Gouvernement se décidât enfin à présenter, au Parlement et à nous-mêmes, un bilan motivé des travaux effectivement réalisés.

Est-ce que vraiment depuis trois ans qu'on parle d'équipement outre-mer il y a beaucoup d'enfants scolarisés, beaucoup d'écoles, beaucoup de dispensaires, de maternités, d'hôpitaux construits ? Où sont passés les milliards votés ?

Une grande partie n'a-t-elle pas été abusivement accaparée par les grandes sociétés capitalistes agréées par l'administration pour exécuter les travaux en cours ?

Sur tous ces points nous avons apporté des précisions et nous vous demandons de vous reporter au *Journal officiel* de cette Assemblée du 17 mai dernier.

Nous avons dénoncé à l'occasion de plusieurs débats ce qui n'a jamais été démenti à cette tribune. Quelle meilleure occasion pourrait trouver le Gouvernement contre nos arguments que de présenter ce bilan tant attendu ? Il aurait aux yeux des peuples d'outre-mer beaucoup plus d'intérêt que l'examen de chiffres hypothétiques qui nous sont soumis sans que jamais nous puissions mettre sous ces chiffres des réalités palpables.

Quand nous lisons, dans le *Bulletin des statistiques d'outre-mer* de septembre 1949, que la situation du F. I. D. E. S. au 30 juin 1949 fait ressortir que, sur 85 milliards de crédits d'engagement et 47 milliards de crédits de payement, 18 milliards seulement ont été effectivement versés pour les territoires d'outre-mer, nous sommes tout de même en devoir de nous demander ce qu'on a vraiment réalisé dans le secteur du plan...

M. Borrey. Mademoiselle, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

Mlle Allemandi. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Borrey, avec la permission de l'orateur.

M. Borrey. Je vous demande, mademoiselle, de réaliser que dans les territoires d'outre-mer, on ne peut, bien souvent, pas utiliser les milliards accordés, faute de matériel et de matériaux. Chez nous, outre-mer, les crédits ne sont pas épuisés parce que nous ne trouvons que difficilement des entreprises assez solides pour mener à bien les grands travaux d'équipement économiques et sociaux !

Les sociétés d'entreprises ne se dérangent pas pour quelque vingt ou trente millions de travaux outre-mer. Voilà un problème difficile à résoudre.

Il faudrait que des entrepreneurs métropolitains audacieux et honnêtes vinssent travailler outre-mer pour utiliser au maximum les crédits attribués à l'équipement. Nous ferons toujours l'impossible pour dépenser au maximum les crédits délégués par le F. I. D. E. S. Nous voudrions dépenser plus, mais nous manquons de moyens. La situation va, heureusement, en s'améliorant.

Mlle Allemandi. Je continue mon exposé. Nous sommes en devoir de demander ce qu'on a vraiment réalisé dans le secteur du plan et si le déséquilibre entre les versements effectifs et les crédits accordés n'exprime pas, en particulier, la non-exécution des travaux d'équipement à caractère social.

Je ne m'étendrai pas sur l'orientation actuelle de l'équipement. Notre collègue M. Egretaud a montré hier, par des faits précis, toute la gravité de cette situation.

En réalité, le pacte Atlantique commande l'équipement outre-mer et il n'est de plus en plus qu'un instrument entre les mains des autorités militaires pour atteindre les objectifs stratégiques.

Comment pourrons-nous, dans ces conditions, alors que le Gouvernement n'a jamais soumis à la ratification du Parlement l'adoption du plan quadriennal, qui n'est que l'expression de la politique du pacte Atlantique, demander des crédits de cette importance sans obtenir préalablement l'assurance qu'ils serviront non à des fins belliqueuses mais à aider les populations d'outre-mer, à surmonter les souffrances que leur impose une crise qui se développe et qui menace d'aboutir à une catastrophe économique et sociale.

M. Lapart. C'est vrai.

Mlle Allemandi. En raison de toutes ces inquiétudes légitimes, que nous ne sommes pas seuls à partager d'ailleurs, nous proposons à l'Assemblée le contre-projet que nous avons déposé. J'ajoute qu'il nous paraît opportun de rappeler à l'Assemblée nationale, en cette occasion, qu'il est urgent de se prononcer sur la réforme du statut du F.I.D.E.S. L'Assemblée a fait à ce sujet, depuis environ un an et demi, des propositions. M. Cianfarani le rappelait lui-même tout à l'heure, ce serait nous déjuger que de ne pas rappeler que le vote de crédits d'équipement suppose leur emploi judicieux et que celui-ci est subordonné au fonctionnement démocratique des organismes chargés de les distribuer.

C'est pourquoi cette proposition figure également dans le contre-projet dont je me permets de vous donner lecture:

« L'Assemblée de l'Union française, considérant que le plan dit « quadriennal » a été substitué sans consultation du Parlement au plan décennal établi par la commission de modernisation des territoires d'outre-mer.

« Considérant que ce plan quadriennal est l'expression de la politique à laquelle le Gouvernement français est tenu de souscrire dans le cadre du pacte de l'Atlantique... »

M. le président. Permettez-moi de vous interrompre, mademoiselle, mais vous donnez bien actuellement lecture de votre contre-projet ?

M. Borrey. Mlle Allemandi en a demandé la permission à l'Assemblée.

M. Chassiot. En quoi cela peut-il déranger l'Assemblée ?

M. le président. Il me semble qu'il serait préférable d'en donner lecture au moment de la discussion sur la contre-proposition.

M. Lepart. Nous l'entendrons deux fois et nous le connaîtrons mieux.

M. Borrey. L'heure passe, mais cela ne fait rien !

Mlle Allemandi. Je crois que la question du budget vaut la peine que l'on s'y attarde un peu.

M. le président. S'y attarder deux fois de suite me paraît quelque peu excessif.

Mlle Allemandi. Vous avez le texte sous les yeux. Si l'Assemblée le juge utile...

M. Borrey. Mais oui, mademoiselle, continuez, il n'y en n'a que pour une minute !

Mlle Allemandi. Je poursuis, j'en ai d'ailleurs bientôt terminé. Je reprends au troisième paragraphe.

« Considérant que le Gouvernement français a ainsi profondément modifié la structure et l'orientation de l'équipement des territoires et pays d'outre-mer, en sacrifiant délibérément l'équipement social et économique à des objectifs d'ordre strictement militaire et stratégique.

« Considérant qu'ainsi se trouve trahi l'esprit de la loi du 30 avril 1946 qui faisait de la satisfaction prioritaire des besoins les plus urgents des populations d'outre-mer une obligation absolue,

« Invite l'Assemblée nationale:

« 1° A l'occasion de l'examen des projets de loi du budget général et du projet de loi des investissements pour 1950, à exiger du Gouvernement qu'il lui présente un bilan complet et motivé des travaux réalisés à ce jour outre-mer au titre de l'équipement économique et social;

« 2° A notifier expressément sa volonté que les crédits qui seront accordés aux pays et territoires d'outre-mer, dans le cadre des lois précitées, ne sauraient être détournés de leur destination première définie par la loi du 30 avril 1946,

« Et à préciser notamment que ces crédits devront être employés dans la proportion de 30 p. 100, à des réalisations d'ordre social (enseignement, santé, habitat des populations autochtones, etc.) afin de compenser le retard considérable dans ce domaine que font ressortir les exercices précédents;

« 3° A subordonner le vote de ces crédits à l'engagement formel du Gouvernement à respecter le volume et le rythme d'équipement prévus en 1946 par la commission de modernisation;

« 4° A tenir compte de l'indice réel des prix des matériaux et des services, qui ont triplé depuis 1946, pour fixer le montant de ces crédits et sous réserve des garanties précédemment formulées;

« 5° A se saisir d'urgence des projets de loi portant réorganisation du statut du F.I.D.E.S. et de la proposition que l'Assemblée a adopté à l'unanimité le 17 juin 1948 sur le même objet;

« 6° A tenir compte dès maintenant de cette proposition, pour que les subventions de la métropole aux territoires ne soient pas inférieures à 75 p. 100 de l'ensemble des dépenses d'équipement autorisées. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Delmas. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Delmas.

M. Delmas. Monsieur le président, je voudrais poser une simple question à notre rapporteur. Dans le chiffre de 50 milliards proposé par le Gouvernement, peut-il nous dire quelle est la quote-part sur laquelle les assemblées locales ont donné leur accord ?

M. le président de la commission. Monsieur le président, je répondrai à l'ensemble des interventions qui sont faites et, par la même occasion, à notre collègue M. Delmas.

M. le président. Vous avez la parole, car nous allons clore la discussion générale et en arriver aux contre-projets.

M. le président de la commission. Mesdames, messieurs, je vais prendre, dans l'ordre où elles se sont produites, les interventions, en apportant à l'occasion de chacune d'entre elles, quelques observations.

Tout d'abord, notre collègue, M. Antonini, parlant au nom de la commission des affaires financières, a bien voulu indiquer que, sur le but recherché, cette commission est entièrement d'accord avec nous.

La commission du plan enregistre avec agrément ce parfait accord; il me sera permis, de plus, en cette circonstance, de dire à M. Antonini et aux quatre membres de cette commission qui ont participé aux travaux de la commission du plan, combien cette dernière leur est reconnaissante de la coordination de leurs efforts avec les nôtres et de leur présence à notre séance de travail qui a permis ainsi, dès le départ, de travailler sur des matériaux communs et d'entendre leurs objections.

M. Conombo nous a fait ensuite un exposé dans lequel il a plus particulièrement attiré l'attention, à titre d'exemple, sur la situation de la Haute-Volta, en exprimant même, à cet égard, une certaine alarme. Je voudrais qu'il sache que la commission du plan est toujours particulièrement intéressée par ce qui concerne les territoires qui, géographiquement, sont moins bien placés que les autres se trouvant en bordure des océans. Nous sentons très bien que la Haute-Volta, le Niger et certaines parties du Soudan éprouvent de très grandes difficultés. Qu'ils sachent que lorsque les cas sont douteux, lorsque les solutions ne s'imposent pas, la commission du plan est très favorablement disposée en faveur de ces territoires.

M. le ministre a ensuite parlé au nom du Gouvernement. C'est pour la commission du plan une grande satisfaction de sentir qu'il y a là des efforts qui s'étayent mutuellement. Elle est heureuse d'avoir pris une initiative que le Gouvernement croit pouvoir utiliser dans le sens du but recherché.

M. Cianfarani nous a parlé de son souci au sujet des dommages de guerre et nous partageons tous ce souci. Je tiens, pour bien délimiter le problème, à lui dire qu'aujourd'hui, dans l'exposé comme dans les conclusions, il n'a pas été question des dommages de guerre.

C'est un sujet d'un grand intérêt. Nous sommes prêts, à la suite des initiatives dont M. Cianfarani a le secret et qui emportent très facilement l'adhésion de ses collègues, ou à la suite de n'importe quelle initiative, à nous pencher sur cette question des dommages, à examiner les crédits qu'on affecte à ces reconstructions indispensables — surtout dans des pays comme l'Extrême-Orient, les Etats associés de l'Indochine, la Tunisie, l'Algérie.

Certainement, la commission du plan apportera à M. Cianfarani comme à tous ceux qui se sont particulièrement penchés sur ces différentes parties de l'Union française, son plus complet appui. Mais les crédits dont il est question aujourd'hui ne visent en rien les dommages de guerre.

M. Bidet. Je demande la parole.

M. le président de la commission. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Bidet, avec la permission de l'orateur.

M. Bidet. Monsieur le rapporteur, vous avez, à plusieurs reprises, parlé de la Tunisie, d'ailleurs dans une excellente intention. Mais nous ne savons pas quelle est actuellement, de manière précise, sur les plans juridique et diplomatique, la si-

tuation de la Tunisie par rapport à l'Union française. La question est controversée. Il y a en tout cas une situation de fait: la Tunisie — hélas ! — n'est pas représentée dans cette Assemblée. Par conséquent, je crois qu'il est au moins inopportun de débattre des questions tunisiennes en l'absence de représentants tunisiens, seuls qualifiés pour présenter les revendications de leur pays.

M. Cianfarani. Voulez-vous me permettre, monsieur Bidet. Un fait, me semble-t-il, devrait nous frapper. Dans le fonds d'investissements, la Tunisie, comme le Maroc, est comprise pour plusieurs milliards. Par conséquent, l'Union française aurait le droit, si elle suivait notre collègue, M. Bidet, de demander que ces milliards soient soustraits à l'équipement tunisien et marocain pour être reportés sur les territoires de l'Union française représentés ici.

M. Hazoumé. C'est exact.

M. Bidet. Ce n'est pas exact.

M. le président. Nous sortons un peu du sujet.

M. Bidet. C'est une question de souveraineté. Les affaires tunisiennes sont à débattre entre le souverain de Tunisie et le Gouvernement de la République française.

M. Cianfarani. Dans la Constitution, la Tunisie est notée comme « pouvant » faire partie de l'Union française. La métropole, anticipant sur les décisions de la Tunisie, lui affecte sur les fonds de son budget, alimenté par le contribuable de la métropole, un certain nombre de milliards. Il est tout de même naturel que l'Assemblée de l'Union française demande quel emploi en sera fait et comment ils pourront aider au relèvement économique et social de la Tunisie, comme du Maroc.

Nous devons, par conséquent, nous occuper de la Tunisie.

Un conseiller à gauche. Certainement pas!

M. Bidet. Je demande la permission de discuter au fond la question de répartition des crédits. A ce moment-là, je dirai de la Tunisie que c'est le pays de l'Afrique du Nord qui, de loin, a le plus souffert et en pertes humaines et en pertes matérielles. Elle mérite un traitement à la mesure de ses sacrifices.

M. Cianfarani. C'est exact et nous vous suivrons.

M. Bidet. Il y a des villes ruinées à 75 p. 100 et même 77 p. 100.

M. Cianfarani. C'est encore exact.

M. Bidet. Mais quand on raccroche la Tunisie à l'Algérie, je proteste, dans le souci de respecter sa souveraineté.

M. Cianfarani. Il vaut mieux ne pas continuer parce que nous irions trop loin.

M. le président. Voilà une parole de sagesse! Il vaut beaucoup mieux en effet ne pas continuer.

L'incident est clos.

M. le président de la commission. Je voudrais simplement attirer votre attention sur les documents dans lesquels figurent les projets de loi gouvernementaux. On y lit: Afrique du Nord, Algérie, Tunisie, Maroc.

Dans le même ordre d'idées, pour que ma pensée ne soit pas trahie, j'indique en réponse à un point de l'intervention de M. Savary, que, dans l'un des documents se trouve inscrite la mention: « prêts à l'Indochine ».

Bien entendu, cela signifie dans notre pensée que, dès à présent, le Gouvernement français est à la disposition des gouvernements des pays associés, pour dire: « S'il vous convient, dans votre souveraineté, d'être aidés pour faciliter la création d'écoles ou d'hôpitaux, ou de routes, ou de chemins de fer, de recevoir de l'argent de la métropole, dès à présent nous inscrivons un crédit — à nos yeux un crédit de démarrage — à la disposition de ces gouvernements autonomes ». Cela n'a pas d'autre portée dans la pensée de la commission du plan.

Il ne s'agit nullement de prendre une décision qui échappe aujourd'hui à la souveraineté française, il s'agit de prévoir la possibilité de prélever sur les sommes dont la France aura besoin en 1950 des crédits destinés à venir en aide au Cambodge, au Laos et au Vietnam s'il leur plaît de demander notre assistance. D'ailleurs, hormis les moyens financiers, ils n'ont pas tous les techniciens qui sont nécessaires pour la conception et la réalisation du plan, et, ils savent reconnaître la valeur des nôtres.

L'inscription portée dans le projet gouvernemental signifie, à l'adresse des gouvernements associés: « La France se tient prête, met en tiroir réservé huit milliards pour le cas où, dans leur souveraineté, ils désireraient avoir de l'argent pour exécuter les dispositions d'un plan pour lequel ils auraient probablement à solliciter notre concours, quant à la conception, mais dont ils arrêteraient et le tracé et l'exécution. »

Voilà ma réponse à l'une des observations qu'a faites tout à l'heure M. Savary, et j'espère avoir ainsi calmé ses craintes quant à l'interprétation donnée à l'article relatif à l'Indochine.

Pour moi, le mot « Indochine » est un terme de signification géographique qui ne doit porter aucunement atteinte à la souveraineté des pays associés, dont on connaît aujourd'hui parfaitement le statut par au moins deux traités, qui sont entièrement au point, avec le Cambodge et le Laos.

Notre collègue a traité la question de la Tunisie qui s'est greffée sur celle des dommages de guerre. Nous n'en parlerons pas aujourd'hui.

Ce faisant, j'ai répondu à M. Cianfarani, et si, pour la réparation des dommages de guerre en Algérie, il entend présenter une proposition, elle sera accueillie par la commission du plan avec un extrême intérêt. Mais aujourd'hui, aucun crédit pour dommages de guerre ne se trouve compris dans les crédits d'investissement dont il a été question à cette tribune.

M. Savary a présenté d'autres observations très intéressantes et je m'incline avec sympathie devant la conscience qui a dicté son intervention. Avec des sentiments non moins nets de franchise, il me permettra de lui dire ce que j'en pense.

M. Savary a d'abord dit en substance: « Nous voulons faire une étude parce que nous ne sommes nullement convaincus que le chiffre de 50 milliards, indiqué par le Gouvernement, celui de 52 milliards, mis en avant par la commission, correspondent à quelque chose d'harmonieux. Vous avez pris à titre de référence un certain plan, celui de l'Afrique occidentale française. Vous avez examiné une certaine courbe de croissance, de stabilité et de décroissance ».

Mathématiquement, monsieur Savary, vous avez entièrement raison, et je n'ai pas eu l'intention de faire un exposé basé sur un développement comptable ; mon raisonnement est uniquement basé sur des ordres de grandeur et sur des conceptions supposées rationnelles.

Dans ces conditions, l'ordre de grandeur, l'allure rationnelle du plan, sont-ils respectés ? A cet égard, M. le sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer vous l'a dit, vous avez des renseignements de référence qui devraient vous donner quelque satisfaction. Si vous voulez bien reprendre les chiffres donnés à cette tribune par M. Aujoulat, et en faire un succinct graphique, vous verrez ce qui suit:

M. Aujoulat a dit: « Qu'avons-nous fait à ce jour pour les territoires d'outre-mer ? »

Nous avons eu des crédits, nous ne les avons pas tous dépensés; nous en avons dépensé au rythme suivant:

Pendant les six mois d'application du plan de 1947 qui, comme vous le savez, n'a commencé que vers juillet 1947, nous avons pu dépenser 2 milliards, ce qui est l'équivalent d'une dépense annuelle de 4 milliards.

En 1948, c'est encore la période des études, achats de matériel, préparations; on dépense 9 milliards.

Puis cela progresse mieux, tous les efforts faits au début commencent à produire des fruits et l'on fait un bond en avant. Quelle est sa valeur ? C'est M. Aujoulat qui nous le dit: « La troisième année, on a réalisé pour 14 milliards plus 23 milliards: 14 pendant le premier semestre de l'année et, pendant le deuxième, 23, ce qui vous permet d'établir le petit graphique de la variation annuelle.

Voulez-vous que nous raisonnions, non pas comme des comptables, mais avec des ordres de grandeur. Y a-t-il quelque chose d'anormal dans le fait qu'un plan à l'origine devant être nettement croissant, passe de 4 à 9, puis de 9 à 37 et de 37 à 50 — bien entendu, lorsque je dis 50, il peut s'agir aussi bien de 48 ou de 52 — mais pense-t-on vraiment que cela soit déraisonnable ?

Est-ce que le fait d'admettre une telle variation, n'impliquant que des ordres de grandeur, ce qui permet d'agir très vite, ne vaut pas mieux qu'exprimer un vœu pieu ? N'y a-t-il pas avantage à donner à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République des arguments ? Ils ne se serviront pas de tous: certains sont contestables, d'autres sont approximatifs; en tout cas, ils sont établis avec sincérité. Votre commission du plan a fait de son mieux. Ce n'est pas un document définitif *a posteriori*, c'est un document prévisionnel; il l'est si bien qu'il contient bien des points autres que ceux que vous avez indiqués et qui peuvent être discutés et contestés.

Est-il certain que les territoires pourront donner 4 milliards ? On ne le saura que dans le courant de l'année prochaine ; mais cela paraît probable. Est-il vrai que l'aide à donner aux sociétés d'économie mixte et aux établissements privés qui interviennent à certains égards dans les cal-

culs, sera de 7 milliards ? On le pense. On est en face de projets, de demandes, on est forcé de faire des prévisions. Ce n'est pas une vérification *a posteriori* de cour des comptes, c'est une œuvre de création, avec ses imperfections et avec ses imprévisions, avec ses erreurs même, mais elle constitue une construction et agglomère des matérieux; de l'une et des autres il peut être tiré parti.

Voilà ce que je voulais répondre au sujet du caractère raisonnable ou du caractère inconnu, d'après certains, que présente l'ordre de grandeur des 50 milliards.

Monsieur Savary, vous m'offrez encore un argument qu'il m'est agréable de présenter, parce que je cherche à vous rassurer, n'ayant pas eu le privilège de votre concours au sein de la commission au moment où celle-ci a discuté.

Vous dites qu'il faut connaître ce qu'en pensent les assemblées locales, dans quelle mesure elles ont rejoint le Gouvernement sur une partie, au moins, de vos chiffres; quelle est la concordance entre les désirs des uns et ceux des autres. Votre souci a été partagé d'ailleurs par des collègues de cette Assemblée puisqu'au moins l'un d'entre eux, M. Delmas, m'a posé tout à l'heure une question qui revient au même. S'agit-il de choses décidées de haut par des techniciens de Paris qui n'ont jamais mis le pied dans les territoires d'outre-mer, ou s'agit-il de mesures étudiées sur place et qui ont donné satisfaction aux représentants des populations ?

Le fascicule jaune prévoit, en qui concerne les territoires d'outre-mer et les pays sous tutelle une autorisation d'engagement de crédits de 172 milliards, dont 50 milliards pour l'année 1950. Il m'est ici possible de vous donner le renseignement suivant: sur ces 50 milliards, programme 1950, 47 sont prévus en entier accord avec les assemblées locales; il en est simplement 3 qui concernent des opérations nouvelles sur lesquels les pourparlers d'accord n'ont pas encore pu être entamés. C'est un renseignement que j'aurais dû donner tout à l'heure. C'est l'insuffisance de mon exposé qui a suscité, de votre part, une inquiétude.

Si, à la suite des discussions que vous connaissez, discussions qui ont eu lieu sur place, entre les autorités administratives et les membres élus de ces assemblées, 47 milliards de francs sur 50 peuvent être considérés comme établis d'accord entre l'administration et les élus, les craintes motivées par la question que vous avez posée paraissent devoir être atténuées.

M. Savary a soulevé la question de compétence pour l'Indochine. Je viens de lui répondre. Il s'agit simplement d'une mise à la disposition des gouvernements localement souverains dans le cadre de la fédération indochinoise et dans l'Union française, s'ils ont le désir d'utiliser ces crédits. Il ne s'agit aucunement de prendre là une décision exécutoire qui échappe à la souveraineté de la République française.

Vous m'avez dit qu'il peut se glisser des erreurs sur ce point. Je suis d'accord avec vous et j'en ai même la conviction puisqu'il s'agit de prévisions. Quand on regarde les choses *a posteriori*, on constate qu'elles ne se sont jamais tout à fait réalisées comme on les avait prévues avant l'exécution.

Vous avez dit aussi que le rythme du plan dans la période décennale n'est pas le même dans tous les territoires. Vous avez mille fois raison; par exemple, le rythme de progression du plan de l'Algérie est très accéléré pendant les quatre ou cinq premières années, mais il tombera très vite. Il accèdera vite à son maximum parce que, comme je l'indiquais tout à l'heure, les pays d'Afrique du Nord disposent de nombreux moyens pour progresser vite au départ; au contraire, le rythme d'un pays comme le Cameroun ou comme le Niger est très lent au départ. Vous avez donc raison de dire que l'allure de progression des plans est différente d'un territoire à l'autre. Mais il s'agit uniquement, dans le chapitre Ier, des territoires d'outre-mer et des pays sous tutelle. C'est donc une grande famille ayant beaucoup de traits communs et les rythmes ne sont pas très différents les uns des autres. Les grandes disparités, celles qui peuvent différencier l'Afrique du Nord de l'Afrique noire, échappent à ce chapitre Ier, qui est traité comme représentant un ensemble.

Vous avez dit aussi, mon cher collègue, au cours de votre intéressante intervention, que les crédits étaient déjà très réduits. Mais j'éprouve quelque difficulté à identifier cette opinion, avec laquelle je suis entièrement d'accord, aux termes mêmes du contre-projet dont vous avez présenté l'argumentation.

Votre contre-projet « invite l'Assemblée à ne voter aucun abattement sur les crédits ». C'est la seule invitation du contre-projet dont vous ayez été le défenseur. Or, dans votre exposé, vous nous avez dit, comme nous le pensons d'ailleurs, que les crédits sont déjà très réduits. Alors, à tort ou à raison, il semble que votre manière de voir, qui est la nôtre — les crédits sont trop réduits — n'est pas exprimée par votre proposition.

Voilà, mon cher collègue, mes réponses à vos différentes observations; je répète que j'estime sincèrement l'esprit qui les a animées.

Mlle Allemandi a bien voulu, au nom du parti communiste, faire quelques remarques. Il me sera permis de ne pas reprendre celles d'ordre politique, dont il est systématiquement parlé. Au sujet de la question: « qu'a-t-on réalisé jusqu'ici ? » une fois j'ai déjà répondu assez longuement; j'ai sous les yeux le *Journal officiel* du 3 juin 1949 dans lequel vous trouverez à la page 657, ma réponse sur près de deux colonnes. Je n'ai pas cité alors la totalité des écoles, ports, routes ou hôpitaux, mais je vous ai montré qu'il ne serait pas très juste de dire que ceux qui ont prodigué leurs efforts depuis plusieurs années, pour les améliorations destinées au développement social et économique, n'ont rien ou à peu près rien fait.

Vous m'avez reproché, mademoiselle, à juste titre dans une certaine mesure, de n'avoir pas commenté les chiffres apportés hier à cette tribune, suivant lesquels les dépenses militaires sont de 65 p. 100 dans certains budgets et les dépenses civiles ne sont que de 4 p. 100.

A première vue, l'on pouvait se demander immédiatement ce que cela signifiait, était-ce que pour le développement social et économique des territoires d'outre-mer l'on dépensait 4 p. 100 alors que pour des buts militaires l'on dépensait 65 p. 100 et ces chiffres seraient venus à l'appui de cette déclaration: « il n'y en a donc que pour les questions militaires, pour la préparation à la guerre! ».

J'aimerais alors préciser, si vous me le permettez, ce qui se rapporte à ces deux chiffres.

Ces chiffres — dont je n'ai pu vérifier d'ailleurs l'exactitude, mais que je suppose exacts — se réfèrent uniquement au budget ordinaire: 65 p. 100 représentent des dépenses militaires et 4 p. 100 des dépenses de fonctionnement, notamment dans la mesure où la métropole assure la charge des traitements de certains fonctionnaires d'autorité.

Alors, le fait que la métropole a pris à sa charge par les dispositions que vous connaissez, les traitements de fonctionnaires d'autorité, constitue une certaine catégorie de dépenses, mais elle est évidemment beaucoup moins importante que ne le sont les dépenses militaires.

Ce qu'il convient d'indiquer ici, c'est que dans les 4 p. 100 n'entre rien pour le plan, rien de ce qui nous concerne aujourd'hui.

Si vous vouliez bien revoir quelle est l'origine de ces deux pourcentages, 65 p. 100 et 4 p. 100, vous constateriez qu'il s'agit d'une comparaison entre des dépenses militaires et des dépenses de fonctionnaires, et non pas entre des dépenses militaires et tout ce dont nous avons parlé aujourd'hui, c'est-à-dire l'amélioration par 109 milliards de crédits de payement en 1950 de tout ce qui concourt au développement social et économique.

Vous avez eu raison de me poser une question à ce sujet. Vous m'avez ainsi donné l'occasion d'apporter des précisions complémentaires.

Vous avez trouvé que cette Assemblée n'était pas conséquente: elle a voté, en 1948, le pourcentage de 75 p. 100 indiquant la participation de la métropole à l'ensemble des dépenses d'investissement, alors que le Gouvernement proposait 58 pour 100, et aujourd'hui elle accepterait 67 p. 100. Cette opinion peut être partagée et je vous ai donné les motifs, pour lesquels il est apparu qu'en période de stabilisation monétaire, dans une année où les territoires, grâce à l'impulsion donnée à leur production, produisent beaucoup plus qu'ils ne pouvaient le faire jadis, on pouvait aujourd'hui de part et d'autre, fournir un effort spécial en portant le pourcentage métropolitain à 67 p. 100.

Enfin, mademoiselle, vous avez saisi cette occasion pour parler du statut du F. I. D. E. S.

Je suis d'accord avec vous, et la commission du plan souhaiterait que vous voulussiez bien prendre l'initiative d'une proposition qui acheminerait rapidement vers une réorganisation du F. I. D. E. S., sur laquelle d'ailleurs cette Assemblée s'est déjà largement prononcée.

Dans quelques instants, il sera question des contre-projets. Je me permettrai de vous indiquer la position que la commission du plan entend prendre à leur égard. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je suis saisi de deux contre-projets.

L'un émane de M. Egretaud, de Mlle Allemandi et des membres du groupe communiste et apparentés.

J'en donne lecture:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant que le plan dit « quadriennal » a été substitué sans consultation du Parlement au plan décennal établi par la commission de modernisation des territoires d'outre-mer,

« Considérant que ce plan quadriennal est l'expression de la politique à laquelle le Gouvernement français est tenu de souscrire dans le cadre du pacte de l'Atlantique,

« Considérant que le Gouvernement français a ainsi profondément modifié la structure et l'orientation de l'équipement des territoires et pays d'outre-mer, en sacrifiant délibérément l'équipement social et économique à des objectifs d'ordre strictement militaire et stratégique,

« Considérant qu'ainsi se trouve trahi l'esprit de la loi du 30 avril 1946 qui faisait de la satisfaction prioritaire des besoins les plus urgents des populations d'outre-mer une obligation absolue,

« Invite l'Assemblée nationale:

« 1° A l'occasion de l'examen des projets de loi du budget général et du projet de loi des investissements pour 1950, à exiger du Gouvernement qu'il lui présente un bilan complet et motivé des travaux réalisés à ce jour outre-mer au titre de l'équipement économique et social;

« 2° A notifier expressément sa volonté que les crédits qui seront accordés aux pays et territoires d'outre-mer, dans le cadre des lois précitées, ne sauraient être détournés de leur destination première définie par la loi du 30 avril 1946, et à préciser notamment que ces crédits devront être employés dans la proportion de 30 p. 100 à des réalisations d'ordre social (enseignement, santé, habitat des populations autochtones, etc.) afin de compenser le retard considérable dans ce domaine que font ressortir les exercices précédents;

« 3° A subordonner le vote de ces crédits à l'engagement formel du Gouvernement de respecter le volume et le rythme d'équipement prévus en 1946 par la commission de modernisation;

« 4° A tenir compte de l'indice réel des prix des matériaux et des services, qui ont triplé depuis 1946, pour fixer le montant de ces crédits, sous réserve des garanties précédemment formulées;

« 5° A se saisir d'urgence des projets de loi portant réorganisation du statut du F. I. D. E. S. et de la proposition que l'Assemblée a adopté à l'unanimité le 17 juin 1948 sur le même objet;

« 6° A tenir compte dès maintenant de cette proposition, pour que les subventions de la métropole aux territoires ne soient pas inférieures à 75 p. 100 de l'ensemble des dépenes d'équipement autorisées ».

Je donne la parole à M. Egretaud pour soutenir ce contre-projet.

Mlle Allemandi. En l'absence de M. Egretaud, je défendrai le contre-projet que le groupe communiste a présenté.

L'Assemblée de l'Union française, si elle refusait notre contre-projet, ferait disparaître la garantie indispensable concernant l'utilisation des crédits d'équipement d'outre-mer.

Notre contre-projet a donc pour but de mettre en garde l'Assemblée nationale contre les graves conséquences que pourrait avoir l'acceptation de la proposition telle qu'elle est soumise par M. Jacobson. Au nom du groupe communiste et apparentés je demande à l'Assemblée de vouloir bien se prononcer favorablement sur la prise en considération de notre contre-projet.

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée.

Mlle Allemandi. Je demande un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin, présentée par Mlle Allemandi au nom du groupe communiste, sur la prise en considération du contre-projet.

M. Hazoumé. Quel l'avis de la commission, monsieur le président ?

M. le président de la commission. La commission repousse l'amendement.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants.....	136
Majorité absolue.....	69
Pour l'adoption.....	32
Contre	104

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Nous passons maintenant à l'étude du deuxième contre-projet, présenté par MM. Savary, Djim Momar Gueye, Jumillon et les membres du groupe socialiste et apparentés.

J'en donne lecture:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant que l'Union française ne se réalisera qu'à la condition d'un effort persistant d'équipement économique et social des territoires et départements d'outre-mer;

« Considérant que les crédits de payement du projet de loi de finances et les avances et prêts du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1950 sont en ce qui concerne les territoires et départements d'outre-mer, des plus réduits;

« Considérant que tout abattement sur ces crédits compromettrait gravement l'effort entrepris;

« Invite l'Assemblée nationale à ne voter aucun abattement sur ces crédits. »

La parole est à M. Alduy pour défendre ce contre-projet.

M. Alduy. Mesdames, messieurs, bien que nous soyons très peu nombreux, je tiens tout de même à consacrer quelques minutes à une question qui risque d'être interprétée de manière diverse sur différents bancs de cette Assemblée.

Il ne s'agit pas du tout, dans notre esprit, de ne pas apprécier à leur juste valeur les arguments développés ici par M. Jacobson et nous nous inclinons devant la constance et le sérieux avec lesquels il mène toutes ses entreprises, et celle d'aujourd'hui en particulier.

Je dirai que cette initiative était certainement heureuse à un moment où, sur le plan international et dans certains milieux étrangers, on s'attache à montrer que les pays dits « déshérités » ont besoin de la sollicitude de ces milieux étrangers. *(Applaudissements à gauche.)*

Il n'était donc pas inutile de rappeler aussi, avant que ces instances supérieures s'en occupent, que nous nous préoccupons du sort des populations d'outre-mer et de l'élévation de leur niveau de vie, car c'est là très exactement l'objet de notre débat.

Seulement, et je m'en excuse auprès de M. le représentant du Gouvernement, il ne s'agit pas pour autant de donner une approbation complète, définitive et absolue à l'action gouvernementale dans ce domaine. Il est évident qu'il y a bien des points qui mériteraient d'être examinés en détail, car la France est loin d'avoir réalisé, dans ce domaine de l'équipement économique et social dans les territoires d'outre-mer, tout ce qu'elle aurait pu. Elle a fourni un effort plus intense depuis 1946 qu'avant. Mais il y a encore un certain nombre de domaines dans lesquels il reste beaucoup à faire. Je reprends volontiers ce que disait M. le ministre tout à l'heure: dans le domaine de la recherche scientifique, n'est-il pas scandaleux que la métropole ne consacre, sur un budget de 234 milliards, que 117 millions à la recherche scientifique outre-mer alors que celle-ci conditionne l'ensemble de l'évolution de ces pays, alors qu'au même moment, en Belgique, l'I.N.E.A.C., qui s'occupe de la recherche scientifique agricole, consacre un milliard de francs français — c'est-à-dire dix fois plus — pour le seul équipement du Congo belge, tandis que l'I.R.S.A.C. se voit doté de 3 milliards de francs à son point de départ, tandis que les Britanniques consacrent 2 milliards 500 millions par an à la recherche scientifique dans les colonies de la couronne ?

Dans ces conditions, il ne peut pas être question pour nous de donner notre approbation sans réserve à l'action du Gouvernement.

D'autre part, en ce qui concerne le fonds de progrès social de l'Algérie et de la Tunisie — et je répète ce que nos collègues ont dit tout à l'heure, à savoir que nous n'aimons pas beaucoup que l'on accole l'Algérie et la Tunisie dans un domaine où cet accolement n'a que faire — il y a un très gros effort à réaliser et peut-être qu'en Algérie même je serais heureux de connaître l'opinion de M. Cianfarani à ce sujet —, on peut trouver des ressources pour équiper ce fonds de progrès social. Je constate que la production agricole totale est estimée à 220 milliards, et sur ces 220 milliards, 70 milliards sont prévus pour la production vini-viticole, 50 milliards pour la production de céréales, 50 milliards pour la production des cultures maraîchères. Or, sur ces 220 milliards, l'impôt direct prélève — notez-le bien — un milliard seulement, ce qui semble indiquer qu'il y a en Algérie un certain nombre de ressources disponibles.

J'en arrive alors à une dernière faiblesse: nous avons un peu trop tendance à défavoriser l'Afrique noire.

M. Gueye Momar Djim. Très bien!

M. Cianfarani. Oh! oh!

M. Gueye Momar Djim. Surtout les Etats associés!

M. Alduy. Lorsque nous comparons les populations de l'Afrique noire, et celles de l'Afrique du Nord, nous sommes frappés par ceci: les investissements publics pour l'Afrique du Nord sont de 51 milliards et demi de francs cette année, pour une population de 20 millions d'habitants, alors que les territoires d'outre-mer se

voient attribuer en tout 23 milliards et demi pour une population de 30 millions.

Nous constatons pourtant que les ressources fiscales de l'Afrique du Nord s'élèvent à 55 milliards de francs par an, tandis que l'Afrique occidentale française, le Togo, le Cameroun, l'Afrique équatoriale française et Madagascar arrivent péniblement à recueillir 13 milliards 200 millions de francs C. F. A.

Quand nous examinons et quand nous comparons, par exemple, les dépôts en banque, nous constatons qu'il y a en Afrique du Nord 114 milliards de francs métropolitains de dépôts en banque, tandis qu'il n'y a que 3 milliards de francs C. F. A. en Afrique équatoriale française, en Afrique occidentale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

C'est donc en Afrique noire, territoire particulièrement pauvre, qu'il faut faire un très gros et très complet effort.

M. Hazoumé. Parfaitement!

M. Alduy. Cela dit, je comprends très bien que nous ayons de grandes difficultés pour arriver à réaliser notre programme d'équipement et je sais parfaitement que, même maintenant, il est loin d'être en place et que tous les crédits d'engagements sont loin d'être épuisés. Même les crédits de payement prévus ne sont pas toujours utilisés entièrement.

Il n'en demeure pas moins que l'action du Gouvernement et l'action, par conséquent, de l'Assemblée de l'Union française, doivent être reprises de très haut, doivent être coordonnées dans le sens des perspectives fédéralistes.

Car j'en reviens à une idée qui m'est chère, ainsi qu'à un certain nombre de nos collègues, c'est par là qu'il faudrait peut-être commencer: obtenir des assemblées locales qu'elles veuillent bien nous communiquer les plans d'équipement de leur territoire, obtenir du Gouvernement — et je demande à son représentant qu'il veuille bien un jour ou l'autre nous en donner l'assurance — qu'il nous communique ces plans, qu'il nous communique aussi les données financières pour financer ces plans. Alors nous pourrons émettre un jugement véritablement équilibré et raisonné.

Nous ne risquerons pas la critique qui pourrait nous être faite: « Mais où avez-vous pris votre documentation? » Je sais très bien que M. Jacobson connaît à fond tous ces problèmes; qu'il les a, toute sa vie, suivis avec le sérieux qui le caractérise. Je le sais parfaitement comme tous nos collègues ici, mais nous ne sommes pas officiellement saisis, nous avons tout un travail à faire, qui malheureusement, n'a pas encore été suffisamment poussé, et systématiquement entrepris, et c'est pour cette raison que le groupe socialiste demande — qu'on se contente, cette fois-ci, d'affirmer que nous ne voulons pas d'abattement sur les crédits prévus — car nous les considérons déjà comme extrêmement faibles.

C'est une position de principe que nous prenons. Nous prétendons qu'il est impossible, dans l'état actuel de notre organisation, tant qu'il n'existe pas de système fédéral donnant à l'Assemblée de l'Union française les pouvoirs nécessaires, tant que l'Assemblée de l'Union française n'a pas l'initiative des dépenses, ni celle de provoquer des recettes, que nous ne pouvons faire autrement que de nous borner à édicter un principe formulé dans le contre-projet qui est entre vos mains.

Nous profitons donc de cette occasion pour dire encore une fois au Gouvernement que nous ne tenons pas particulièrement à lui donner un blanc-seing complet; qu'il ne vienne pas rechercher ici une approbation illimitée. Nous lui demandons simplement de nous donner tous les moyens de réaliser effectivement et efficacement la tâche qui devrait être réellement la notre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Schmitt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Schmitt. Mesdames, messieurs, j'ai été très touché par l'intervention de M. Alduy pour soutenir son contre-projet. Je pense, en effet, que nous avons un travail de grande envergure et de longue durée à entreprendre pour l'amélioration du plan économique.

Pour être efficace, ce travail doit être obligatoirement long et approfondi; nous devons étudier toutes les données, autant qu'il est possible de les déterminer, vu les distances et le nombre, les origines multiples de ces projets.

Cependant, je ne crois pas que ce soit exactement notre propos ce soir de traiter cette question et je crains qu'emporté par le désir de très bien faire, M. Alduy ne nous ait un peu distraits de la contingence et de ses nécessités immédiates. La contingence est la suivante: il s'agit d'apporter le poids d'une décision de notre Assemblée en faveur des fonds d'investissement qui vont être votés incessamment à l'Assemblée nationale.

Si nous sommes dans la nécessité d'agir sérieusement — et cela a déjà été prouvé par l'éminent exposé de notre rapporteur — nous avons aussi le droit d'agir vite, et ici l'efficience est fonction de la rapidité.

Je crois nécessaire de ne fournir que des documents précis, étayés sur des bases solides, mais aussi de les fournir vite.

C'est pourquoi le groupe du mouvement républicain populaire ne pourra pas voter le contre-projet socialiste; ce groupe considère que la formule condensée qui nous est proposée ne met pas suffisamment en valeur le remarquable travail de calculs, de recherches, toute la documentation apportée aux membres de l'Assemblée nationale pour évaluer l'importance des travaux du F.I.D.E.S. et de l'équipement de l'outre-mer en général pour que les défenseurs de l'outre-mer se sentent convenablement armés dans la lutte contre ceux qui — animés d'un juste souci d'économies — essaieront de réduire ces crédits.

C'est pourquoi notre groupe ne votera pas et demande à l'Assemblée de ne pas voter le contre-projet socialiste.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. le président de la commission. La commission repousse le contre-projet du groupe socialiste, mais ne veut pas prendre cette position sans indiquer de façon claire les motifs qui l'animent.

M. Alduy a indiqué qu'il n'était pas en mesure, non plus que ses collègues, de donner ce soir une approbation définitive sur les propositions qui vous sont soumises.

Nous pensons comme lui, au sujet du caractère définitif de l'approbation. Nous savons qu'au cours des mois à venir, nous aurons à nous pencher sur le détail, et nous disposerons du temps nécessaire pour compulser tous les fascicules bleus annexés à la loi de finances.

Aujourd'hui, il s'agit simplement de donner accord sur quelques chiffres dans leur ensemble, de demander une légère augmentation de ceux-ci ce qui n'implique aucunement une approbation du détail. Au contraire, lorsque je lis dans le contre-projet socialiste « invite l'Assemblée nationale à ne voter aucun abattement sur ces crédits », il n'y a, à mes yeux, aucun argument présenté. Il en est de même pour l'adoption définitive, et sans observation, des crédits inscrits dans les projets du Gouvernement.

Voilà un premier point.

Je tiens ensuite à dire au président du groupe socialiste que je dois, là encore, avoir été mal compris si j'ai fait entendre que depuis 1946, on a fait plus que ce qu'avait fait la France au cours des cinquante années précédentes...

M. Alduy. Mon cher collègue, j'ai dit que les crédits du plan décennal 1946-1956 sont supérieurs aux crédits effectivement consacrés par la France d'outre-mer entre 1901 et 1939.

M. Cianfarani. Le franc n'avait pas la même valeur.

M. Alduy. En francs 1946.

M. le président de la commission. J'ai été mal compris, et je me suis mal exprimé, car ce que l'on a dépensé entre 1900 et 1940 atteint un total supérieur à celui inscrit dans le plan décennal de 1946.

Mais ce que j'ai pu dire, c'est que, avant la guerre, jamais on n'avait réalisé des programmes annuels aussi importants que ceux prévus dans le plan décennal.

Ensuite, M. le président du groupe socialiste a bien voulu dire que les crédits étaient très faibles. Eh bien! il apparaît que la conclusion à laquelle arrive le contre-projet en une ligne: « Ne votez aucun abattement sur ces crédits... » n'interprète pas cette pensée, commune à M. Alduy et à la commission du plan.

En définitive, nous nous trouvons en face de deux textes nés des mêmes intentions, avec des moyens légèrement différents.

Voici comment je crois interpréter l'opinion de la commission du plan. Il est bon, en cette occasion, de préciser notre volonté de voir accrus les crédits pour le secteur social. Le contre-projet socialiste est muet sur la question.

Il paraît nécessaire de dire aussi, en fonction de la résolution déjà prise par cette Assemblée et qu'a rappelée tout à l'heure l'orateur communiste, que nous ne sommes pas satisfaits de la répartition de 58 p. 100 pour la métropole et 42 p. 100 pour les territoires.

Il faut affirmer que nous voulons voir supporter un peu plus par la métropole, et diminuer la charge pesant sur l'outre-mer. A ce sujet encore, la motion socialiste est muette. La proposition de la commission exprime cette intention.

Il est apparu à vos commissaires que la rédaction « prêts pour les investissements à l'Indochine » n'était pas satisfaisante. A son avis, il faudrait même ajouter: « Si les Etats associés le désirent, un crédit de 8 milliards est à leur disposition pour leur faciliter la réalisa-

tion des plans ». Demeurer silencieux au regard d'une inscription comme celle dont je parle, quant à la forme et quant au total, qui semble dire « 8 milliards pour toute l'année », ne serait pas dans l'intention de la commission du plan. Il faut, quant à la forme, indiquer « s'ils le désirent » et quant au total, affirmer: « C'est un démarrage qui peut être augmenté ». Sur une telle intention, la motion socialiste est muette, et la commission a cru nécessaire de s'exprimer.

Enfin, la philosophie même de cette rédaction dégage que la motion socialiste pourrait n'être qu'un texte élaboré en quelques minutes et sans documentation à l'appui ni étude préalable. Il eût suffi que l'un d'entre nous eût dit: « On sait que là-bas, au Palais-Bourbon, on discute, et on va peut-être diminuer des sommes pour l'outre-mer ». Disons, en une ligne : « Il ne faut pas diminuer ces sommes ».

Voilà le travail que peut faire votre Assemblée si elle s'en remet à votre contre-projet. Travail très simple ! Vous n'abattez rien de ce qui est présenté...

M. Savary. C'est au Gouvernement de défendre son budget.

M. le président de la commission. ...ou bien cette Assemblée pensera, avec sa commission du plan, que, comme l'a dit tout à l'heure M. le sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, nous sommes très spécialisés en ces questions-là. Alors qu'un député doit se pencher sur toutes les questions métropolitaines en même temps que sur les questions d'outre-mer, nous ne traitons nous que des questions concernant l'outre-mer, que le fait de les étudier déjà depuis deux années, ensemble, sous les différents horizons politiques, nous a permis d'être au jour le jours assez informés de beaucoup de choses. Et nous pouvons, au moins pour des crédits d'ensemble, sinon dans le détail, apporter comme fruit de notre travail, de nos réflexions, les travaux de deux commissions et les travaux de cette Assemblée en séance plénière.

Nous pensons que nous serons mieux en mesure de fournir des arguments aux intervenants des deux Assemblées parlementaires, par la proposition de la commission du plan telle que rédigée.

Et alors, il y a tout de même un autre argument que je trouve très sérieux: sommes-nous dans notre rôle en parlant de crédits budgétaires ? Nous lisons dans la Constitution même, article 71:

« L'Assemblée a qualité pour se prononcer sur les propositions de résolution qui lui sont présentées par l'un de ses membres et, si elle les prend en considération, pour charger son bureau de les transmettre à l'Assemblée nationale ».

Cette disposition est assez générale. On ne nous dit pas du tout que nous n'avons pas le droit de nous prononcer sur des chiffres, fussent-ils budgétaires, mais enfin on peut se demander — et nous nous le sommes demandé en commission du plan — si ces termes très généraux de la Constitution nous permettent de nous prononcer sur des crédits à attribuer à des destinations déterminées.

Mais alors, agissons conformément à notre passé. Nous nous sommes prononcés déjà sur des propositions ou propositions de résolution pour dire: Nous désirons tels crédits; nous désirons telle somme avec des calculs qui ne sont pas beaucoup plus précis, puisqu'ils sont tous prévisionnels, que ceux qui vous ont été soumis aujourd'hui. Et nous sommes arrivés à demander tant de milliards à tel moment.

Déjà, à la naissance même des travaux de notre Assemblée, vous en avez le souvenir, alors que la commission du plan n'existait pas encore, nous avons, en 1947, discuté des crédits à inscrire en 1948 pour le développement des territoires d'outre-mer et au mois de décembre, alors qu'il n'y avait pas non plus de commission spécialisée, des signataires parmi lesquels se trouvaient des représentants de tous les partis, puisque je vois les noms de MM. d'Arboussier, Bourgarel, Gervain, Lhuillier et de moi-même, nous avons rédigé, sous le n° 25, une motion qui traduisait notre inquiétude et demandait que, dans l'année qui allait s'ouvrir, on votât certains crédits chiffrés, destinés à l'outre-mer.

Cela n'a pas été un cas isolé, provoqué par notre inexpérience lors des premiers contacts, mais a été suivi par une proposition n° 125 de mars 1948, puis par la proposition n° 208 de mai 1948 et toute une série d'autres. Une d'entre elles nous paraît d'un intérêt particulier dans le cas présent.

L'Assemblée nationale a décidé dans sa séance du 2 juin 1948 de demander l'avis de l'Assemblée de l'Union française sur un projet de loi n° 3977 comprenant deux parties: la question du « Fides », d'une part, l'autorisation de dépenses et l'ouverture de crédits au titre du budget général pour l'exercice 1948, d'autre part. L'Assemblée ne nous a pas dit: « Que pensez-vous du Fides ? » mais bien de l'ensemble de son projet de loi.

M. Savary. Nous avions fait les mêmes réserves à l'époque.

M. le président de la commission. Elle ne nous a pas demandé notre avis sur certains montants. Il est apparu à votre commission du plan qu'elle n'accomplissait aucun abus de pouvoir et n'écoutait que sa conscience en disant: « Par huit fois nous nous sommes prononcés sur des crédits. Le Gouvernement nous a demandé une fois un avis sur des crédits; nous croyons que dans l'état actuel il n'est pas abusif de dire au Parlement ce que nous pensons des crédits inscrits dans les projets de loi. »

Je crois être l'interprète de la commission du plan en répondant, avec la même sincérité et la même franchise, aux différentes indications et argumentations présentées par les auteurs de l'amendement en leur indiquant pour quels motifs la commission du plan estime ne pas pouvoir se rallier à leur contre-projet. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

M. Schmitt. Je demande un scrutin.

M. Alduy. Je demande la parole pour une explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Alduy. Je répéterai qu'il n'est pas question, pour nous, de nier la nécessité ni les bienfaits de la planification outre-mer. Ce n'est pas là le problème. Nous pensons simplement que cette planification est insuffisante, qu'elle n'est pas assez poussée, pas assez coordonnée: nous pensons, enfin, qu'à l'occasion du vote du budget, il ne nous appartient pas de chiffrer des desiderata pour lesquels nous manquons officiellement de données.

Si notre proposition est muette, comme le dit M. le président Jacobson, sur un certain nombre de points, c'est parce que nous ignorons un certain nombre de renseignements. On pourrait nous dire, à la suite d'un exposé des motifs fort remarquable mais officiellement infondé que cette proposition rentre tout à fait dans le cadre de la phrase bien connue: « Et voici pourquoi, monsieur, votre fille est muette ».

M. le président. La parole est à M. Léon.

M. Léon. Je me rallie entièrement aux explications que vient de donner M. Alduy et je voterai le contre-projet de M. Savary.

M. le président. Aux termes de l'article 65 du règlement: « l'Assemblée ne peut être consultée que sur la prise en considération d'un contre-projet. Si celle-ci est prononcée, le contre-projet est renvoyé à la commission qui doit présenter ses conclusions dans le délai fixé par l'Assemblée. »

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par MM. Schmitt, au nom du groupe du mouvement républicain populaire, sur la prise en considération du contre-projet présenté par M. Savary.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	115
Majorité absolue	58
Pour l'adoption	30
Contre	85

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

En conséquence, je vais mettre aux voix le texte de la commission du plan ainsi conçu:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant que le projet de loi de finances et le projet de loi des investissements pour l'exercice 1950, portent, pour l'Union française outre-mer, un total de subventions, prêts et avances, dont l'ordre de grandeur correspond à peu près aux prévisions du plan de modernisation et aux possibilités des autres moyens d'action nécessaires à l'exécution du plan (techniciens, matériel, devises, main-d'œuvre);

« Considérant que, toutefois, pour les territoires d'outre-mer et pays sous tutelle, il conviendrait:

« *a*) De relever légèrement le total, de façon à augmenter la part destinée aux réalisations de caractère social;

« *b*) En ce faisant, d'imputer un quantum un peu plus important à la subvention métropolitaine, en diminuant, dans une faible mesure, les avances de la caisse centrale, cette diminution d'avances étant conditionnée par l'augmentation de la subvention;

« Considérant que les avances destinées aux fonds de progrès social de l'Algérie et de la Tunisie devraient être légèrement relevées;

« Considérant enfin que, pour l'Indochine, si la progression de l'application des traités avec les Etats associés n'a permis, jusqu'ici, que d'envisager un prêt de 8 milliards de francs, il est désirable

d'affirmer que celui-ci n'a qu'une signification de démarrage et que dès que l'accélération de la réalisation du plan décennal le permettra, de nouveaux prêts seront alloués;

« Considérant que si l'Assemblée de l'Union française ne propose que d'apporter des modifications très mesurées aux projets gouvernementaux, elle ne veut pas procéder par surenchère, en prévision d'abattements consécutifs, mais qu'elle entend faire des propositions sérieuses et en demander fermement l'adoption;

« Qu'en particulier, estimant que les projets du Gouvernement portent sur les montants les plus réduits qu'il soit possible d'admettre si l'on veut donner à l'outre-mer le développement nécessaire, promis et défini dans la loi du 30 avril 1946, et que, par suite, tous abattements éventuels, qu'ils proviennent de propositions de la commission des finances de l'Assemblée nationale ou d'autres motions, doivent frapper des parties du total des 2.275 milliards proposés par le Gouvernement, autres que les 109 milliards intéressant le développement économique et social de l'outre-mer;

« Invite l'Assemblée nationale:

« A voter, dans sa loi de finances et sa loi des investissements de l'exercice 1950, les modifications suivantes aux inscriptions portées dans les projets de loi :

« Dans la loi de finances :

« 1° Subventions au F. I. D. E. S., pour la réalisation du plan de modernisation et d'équipement des territoires d'outre-mer et des pays sous tutelle (au lieu de 21,5 milliards), 25 milliards.

« Dans la loi des investissements :

« 2° Pour les avances à la caisse centrale de la France d'outre-mer, pour le financement du plan de modernisation et d'équipement des départements et territoires d'outre-mer (au lieu de 23,5 milliards), 22 milliards.

« 3° Pour les avances aux fonds de progrès social d'Algérie et de Tunisie (au lieu de 4 milliards), 5 milliards.

« 4° Pour les prêts pour la réalisation d'investissements en Indochine, admettre le libellé :

« Prêt pour le démarrage du plan décennal de modernisation et d'équipement de l'Indochine, 8 milliards. »

M. le président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Je sens que le contre-projet socialiste et celui de la commission ont bien des éléments communs et je crois comprendre que seule la modification du montant total gêne la position socialiste.

Je ne crois pas que nos collègues soient véritablement opposés à une proposition de résolution qui fasse comprendre que l'on désire un peu plus pour le social et au besoin, un peu plus à la charge de la métropole. C'est dans ces circonstances qu'au nom de la commission, je viens proposer un texte quelque peu intermédiaire entre celui du groupe socialiste et celui de la commission, celle-ci faisant abandon de l'augmentation envisagée, tout en laissant, dans ses considérants et ses conclusions, les intentions que j'ai manifestées. Je signale, sauf à vous le soumettre dans un instant sous la forme d'amendement, ce qui suit...

M. Antonini. Avec la permission de M. le président de la commission du plan, et avant qu'il ne donne lecture de son texte, je voudrais suggérer, monsieur le président, une suspension de dix minutes, simplement pour mettre au point le texte proposé par M. Jacobson et vous le présenter ensuite pour le soumettre à l'Assemblée.

M. le président. Cela me semble préférable. Il m'est très difficile de soumettre à l'Assemblée un texte qui n'a pas une forme définitive.

M. Antonini. Je propose une suspension de séance de façon que M. le président de la commission puisse soumettre un texte définitif.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 19 h. 40, est reprise à 20 h. 40.)

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

DESIGNATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION.

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de candidatures à la commission d'instruction.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame membres de la commission d'instruction: MM. Laurin, Léon, Rosenfeld, Schock, Sylvestre, Thevenin, Viniger; et comme suppléant permanent: M. Oudard.

Une modification étant intervenue dans la liste des groupes, un siège demeure réservé.

Il appartiendra à la commission du règlement et des pétitions d'indiquer le groupe auquel sera attribué ce siège.

— 9 —

MADAGASCAR; LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Renvoi de la discussion d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelait la discussion de la proposition de M. Lapart tendant à inviter le Gouvernement à organiser d'urgence la lutte contre la tuberculose à Madagascar.

Il est évident que ce débat ne peut commencer ce soir. Je pense que vous serez d'accord, messieurs, pour renvoyer à la conférence des présidents.

Il n'y a pas d'opposition?...

Le renvoi est ordonné.

— 10 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE; EXERCICE 1950; CREDITS BUDGETAIRES.

Adoption d'une proposition de résolution.

M. le président. Nous reprenons la discussion sur la plan de développement social et économique de l'outre-mer.

La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacobson, *président de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Mesdames, messieurs, la commission des affaires financières et la commission du plan se sont réunies — le groupe socialiste ayant, d'ailleurs, été représenté — et dans les travaux qu'elles viennent d'accomplir, elles se sont mises d'accord sur un texte commun dont je prie M. le président de l'Assemblée de bien vouloir donner lecture.

M. le président. Voici la nouvelle rédaction proposée par la commission:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant que le projet de loi de finances n° 8336, le projet de loi de développement des dépenses civiles d'investissements n° 8600 et le projet de loi de dépenses d'investissements (prêts et garanties) n° 8582 pour l'exercice 1950, portent, pour l'Union française outre-mer, un total de subventions, prêts et avances dont l'ordre de grandeur semble correspondre aux prévisions du plan de modernisation;

« Considérant que, toutefois, pour les territoires d'outre-mer, il conviendrait:

« *a*) De modifier, en faveur des réalisations à caractère social, la répartition des crédits prévus;

« *b*) D'augmenter la subvention métropolitaine en diminuant d'autant les avances de la caisse centrale de la France d'outre-mer;

« Estimant que les projets du Gouvernement portent sur les montants les plus réduits qu'il soit possible d'admettre si l'on veut donner à l'outre-mer le développement nécessaire, promis et défini dans la loi du 30 avril 1946 et que tout abattement sur ces crédits compromettrait gravement l'effort entrepris;

« Invite l'Assemblée nationale:

« A voter dans les lois précitées les modifications suivantes aux inscriptions portées dans les projets:

« 1° Projet de loi de finances n° 8336:

« *a*) Dépenses de reconstruction et d'équipement des services civils:

« Au lieu de 145 milliards, 146,5 milliards;

« *b*) Investissements productifs (prêts et garanties):

« Au lieu de 405 milliards: 403,5 milliards. »

« 2° Projet de loi de développement des dépenses civiles d'investissements n° 8600:

« Subvention au F. I. D. E. S. pour la réalisation du plan de modernisation et d'équipement des territoires d'outre-mer:

« Au lieu de 21,5 milliards, 23 milliards;

« 3° Projet de loi de développement des dépenses d'investissements (prêts et garanties) n° 8582:

« Pour les avances à la caisse centrale de la France d'outre-mer, pour le financement du plan de modernisation et d'équipement des départements et territoires d'outre-mer:

« Au lieu de 23,5 milliards, 22 milliards;

« Et à n'admettre en aucun cas d'abattement sur le total des crédits inscrits pour l'outre-mer dans les projets de loi n° 8336, 8582 et 8600. »

L'accord s'étant fait entre les différentes fractions de cette Assemblée, je vais mettre ce texte aux voix à main levée.

Mlle Allemandi. Auparavant, monsieur le président, je demande à expliquer le vote du groupe communiste.

M. le président. La parole est à Mlle Allemandi pour expliquer son vote.

Mlle Allemandi. Nous avons expliqué, dans la discussion générale, les raisons pour lesquelles nous nous abstiendrons de voter sur la proposition présentée par M. Jacobson. Je tiens à préciser que nous nous abstiendrons également de voter le nouveau texte qui nous est soumis.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le texte proposé par la commission.

(Ce texte, mis aux voix, est adopté.)

— 11 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir, la semaine prochaine, deux séances publiques, mardi 20 décembre à quinze heures et jeudi 22 décembre à quinze heures.

Compte tenu, d'une part, des propositions retenues par la conférence des présidents et, d'autre part, de la décision prise par l'Assemblée à la fin de la séance d'hier (renvoi au jeudi 22 décembre des trois affaires n'ayant pas pu être discutées hier), voici quel serait l'ordre du jour des deux prochaines séances, mais je m'empresse d'ajouter qu'en présence du retard survenu dans nos délibérations, il me paraît dès maintenant nécessaire de prendre la décision de tenir trois séances la semaine prochaine, c'est-à-dire d'en tenir une supplémentaire le vendredi.

M. Borrey, *président de la commission des affaires sociales.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Borrey.

M. Borrey. Monsieur le président, j'insiste encore une fois pour que, mardi, soit menée à son terme la discussion des projets de loi sur la lutte contre l'alcoolisme quitte à tenir, s'il le faut, une séance de nuit. Nos collègues seront avertis; ainsi ils seront présents à la séance de nuit.

M. le président. Je le veux bien, mais une expérience précédente m'enseigne que cette décision ne pourra être prise qu'à la fin de la journée de mardi, lorsqu'on pourra se rendre compte du nombre de personnes en séance.

Voici quel serait l'ordre du jour de la séance du mardi 20 décembre:

1. — Proposition portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950.

2. — Suite de la discussion:

1° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi habilitant les chefs des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, le Cameroun et le Togo, à imposer un contingent d'importations des boissons alcooliques et à prohiber l'importation des boissons jugées nocives;

2° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à la fabrication, à l'importation, à la vente et à la consommation des boissons alcooliques en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo;

3° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi ayant pour objet, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine, la répression de l'ivresse publique, la police des débits de boissons et l'aggravation des peines encourues par certains délinquants en état d'ivresse (n°s 25, 26, 27 et 155, année 1949; M. La Gravière, rapporteur; n° 276, année 1949, avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales; M. Antonini, rapporteur; n°s 277, 289 et 295, année 1949, avis de la commission des affaires économiques; M. Meyer, rapporteur).

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification, dans les îles Saint-Pierre et Miquelon, de la réglementation d'expropriation pour cause d'utilité publique (n°s 251 et 311, année 1949; M. Alfred Bour, rapporteur).

4. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer (n°s 417, année 1948, et 179, année 1949; M. Monnet rapporteur; n° 219, année 1949, avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Lhuillier, rapporteur; n° 220, année 1949, avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales, M. Antonini, rapporteur; n° 220, année 1949, avis de la commission des affaires financières; M. Antonini, rapporteur).

Voici maintenant quel serait l'ordre du jour de la séance du jeudi 22 décembre:

Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer. (N°s 417, année 1948, et 179, année 1949. M. Monnet, rapporteur. — N° 219, année 1949, avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. M. Lhuillier, rapporteur. — N° 220, année 1949, avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales, M. Antonini, rapporteur. — N° 220, année 1949, avis de la commission des affaires financières, M. Antonini, rapporteur).

Cela suppose que pourra être commencée la discussion du fonds forestier mardi, ce qui me paraît douteux. Il faut absolument, en tout cas, qu'elle commence jeudi.

M. Borrey. Je m'excuse d'intervenir encore, mais l'office universitaire venait avant le fonds forestier.

M. le président. Nous réglerons cela à la conférence des présidents.

M. Borrey. Il reste tout de même la discussion de la proposition tendant à l'organisation de la lutte contre la tuberculose à Madagascar. M. Lapart était resté ce soir pour prendre part à la discussion. Il est parti; j'espère qu'il reviendra la prochaine fois.

M. le président. Les absents ont toujours tort! *(Sourires.)*

M. le sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer. Ne serait-il pas possible cependant de discuter dans une même séance la question de l'office universitaire et celle de la lutte contre la tuberculose à Madagascar, ceci pour éviter le déplacement de plusieurs sous-secrétaires d'Etat le même jour ?

M. le président. Je serais d'avis — mais je ne peux faire prendre cette décision ce soir — que l'on tînt vendredi une séance dans laquelle viendraient en discussion tous les projets ne comportant pas de discussions très longues.

Viendraient, mardi, la lutte contre l'alcoolisme, et jeudi, le fonds forestier.

M. le sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer. L'office universitaire était inscrit avant le fonds forestier.

M. Borrey. Il est très important de régler la question de l'office universitaire avant la fin de l'année.

M. Abdesselam. Le fonds forestier présente beaucoup d'importance également.

M. le président. Je suis bien sûr qu'à la conférence des présidents, lorsque M. Monnet sera présent, j'entendrai les protestations les plus véhémentes parce qu'on lui a promis de faire venir le fonds forestier jeudi. D'autre part, M. Gorse, sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, téléphone pour avoir notre avis sur le fonds forestier, de sorte qu'il faut concilier des exigences contradictoires.

M. Borrey. Monsieur le président, les absents ont toujours tort! *(Sourires.)*

M. Chassiot. La conférence des présidents pourrait fixer jeudi l'ordre du jour de la séance.

M. le président. Je vous remercie de me l'apprendre mais, bien souvent, l'Assemblée ne respecte pas cet ordre du jour.

M. Borrey. C'est très mal!

M. le président. Raison de plus pour ne pas le fixer longtemps à l'avance!

Voici donc quel serait l'ordre du jour de la séance de jeudi:

1° Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer (n°s 417, année 1948, et 179, année 1949. — M. Monnet, rapporteur); n° 219, année 1949, avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Lhuillier, rapporteur); n° 220, année 1949, avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur); n° 220, année 1949, avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur;

2° Discussion de la proposition de résolution de M. Saïdou Djermakoye et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter l'Assemblée

nationale a voter une loi instituant un office universitaire de l'Union française (n°s 74 et 302, année 1949. — M. Gervain, rapporteur);

3° Discussion de la proposition de résolution de MM. Camprasse, Jacobson, Polycarpe, Sylvestre et Themia, tendant à inviter l'Assemblée nationale à demander à l'Assemblée de l'Union française son avis sur le projet de loi n° 309° concernant le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (n°s 294 et 310, année 1949. — M. Sylvestre, rapporteur);

4° Discussion de la proposition de MM. Begarra, Alduy, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Pieri et des membres du groupe socialiste S.F.I.O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à participer à l'érection à Aïn-el-Turk (Oran) d'un monument commémorant la reconstitution de l'armée française en vue de libérer le sol national (n°s 226 et 307, année 1949. — M. Belabed, rapporteur).

5° Discussion de la proposition de M. Momo Touré et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à élargir les dispositions du décret du 7 janvier 1948 qui réglemente, à titre privé, l'exercice de la médecine, par les médecins, pharmaciens, sages-femmes africains et à transformer l'école de médecine de Dakar en faculté. (N°s 307, année 1948 et 272, année 1949. — M. Borrey, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour de la séance de jeudi est ainsi fixé.

Avant de lever la séance, je rappelle la composition de l'ordre du jour de la séance de mardi:

Mardi 20 décembre 1949, à quinze heures, séance publique:

1° Proposition portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950;

2° Suite de la discussion:

a) De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi habilitant les chefs des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, le Cameroun et le Togo, à imposer un contingent d'importation des boissons jugées nocives;

b) De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à la fabrication, à l'importation, à la vente et à la consommation des boissons alcooliques en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo;

c) De la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi ayant pour objet dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, la répression de l'ivresse publique, la police des débits de boissons et l'aggravation des peines encourues par certains délinquants en état d'ivresse. (N°s 25, 26, 27 et 155, année 1949. — M. L. Gravière, rapporteur); (N°s 276, année 1949, avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, raporteur); (N°s 277, 289 et 295, année 1949, avis de la commission des affaires économiques. — M. Meyer, rapporteur);

3° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification dans les îles Saint-Pierre et Miquelon de la réglementation d'expropriation pour cause d'utilité publique. (N°s 251 et 311, année 1949. — M. Alfred Bour, rapporteur);

4° Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer instituant un fonds forestier d'outre-mer. (n°s 417, année 1948, et 179, année 1949. — M. Monnet, rapporteur); (n° 219, année 1949, avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Lhuillier, rapporteur); (n° 220, année 1949, avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur); (n° 220, année 1949, avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures cinquante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Nominations de rapporteurs.

AFFAIRES FINANCIÈRES

M. Antonini a été nommé rapporteur de la proposition (n° 315, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence des crédits exceptionnels permettant de réparer les dommages subis par le littoral oranais et le port d'Arzew, en particulier, à la suite du raz de marée du 13 décembre 1949.

M. Antonini a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 314, année 1949) tendant à recommander à l'Assemblée nationale les montants à inscrire dans les lois budgétaires de l'exercice 1950, en vue de l'exécution du plan de développement social et économique des territoires d'outre-mer, départements d'outre-mer. Afrique du Nord, pays sous tutelle et pays associés.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance du Vendredi 16 Décembre 1949.

SCRUTIN (N° 116)

Sur la prise en considération du contre-projet présenté par M. Egreiaud, Mlle Allemandi et les membres du groupe communiste et apparentés à la proposition de résolution n° 314 relative aux crédits du plan de développement social et économique.

Nombre des votants..... 145
Majorité absolue 73

Pour l'adoption 32
contre 113

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boileau.
Boubou (Hama).
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comili.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Tiemoko.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lauffesier.
Lombardo.
Mignot.
Millerrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Piagne (Général).
Thévenin.
Tubert (Général).

Ont voté contre:

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Begarra.
Belabed.
Bichon (Lieutenant-Colonel).
Bidet.
Blachette.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Mme Caffot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Conombo (Joseph).
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Costes.
Coubèche (Saïd-Ali).
Couton.
Daber (Jules).
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dorange(Michel).
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Fourcade.
Gaignard.
Gaudart.
Genfet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Guyard.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien.
Junillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lévy.
Lhuillier.
Longuet.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Piéri.
Ramampy.
Randreisa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saidou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Serot.
Simon (Paul).
Sousatte.
Sylvestre.
Tétau.
Thémia.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.
Zinsou.

Se sont abstenus volontairement:

MM. Dadet, Lapart et Léon.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Abbas (Ferhat).
Abdesselam.
Bilavarn Khoun.
Boumendjel.
Sim Var.
Sok Chhong.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Thonn Ouk.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Montrat.
Pann Yung.
Polycarpe.
Sar Diawar.
Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote:

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 136
Majorité absolue 69

Pour l'adoption 32
Contre 104

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 117)

Sur la prise en considération du contre-projet de MM. Savary, Gueye-Momar Djim, Junillon et des membres du groupe socialiste et apparentés à la proposition de résolution n° 314, relative aux crédits du plan de développement social et économique.

Nombre des votants..... 115
Majorité absolue..... 58

Pour l'adoption..... 30
Contre 85

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Alduy.
Begarra.
Belabed.
Bidet.
Bourgarel.
Camprasse.
Cazelles.
Chekkal Daho.
Coquart.
Dadet.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dumas.
Ebédé.
Gueye Momar Djim.
Julien.
Junillon (Lucien).
Lapart.
Lechani.
Léon.
Lévy.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Mme Emilienne Moreau.
Piéri.
Rosenfeld.
Savary.
Tétau.
Vivier.
Ya Doumbia.

Ont voté contre:

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Bichon (Lieutenant-colonel).
Blachette.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Boussenot.
Mme Caffot.
Catrice (Paul).
Charlier.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Conombo (Joseph).
Cortinchi (Guidicello)
Corval.
Costes.
Coubèche (Saïd-Ali).

Coulon.
Daber (Jules).
Delmas.
Dorange (Michel).
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Fourcade.
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Guyard.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Kemajou.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lhuillier.
Longuet.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroum.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Ramampy.
Randretsa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saidou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Albert).
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Simon (Paul).
Sousatte.
Sylvestre.
Thémia.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Voca.
Mme la Princesse Pingpoang Yukanthor.
Zinsou.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Mme Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Temoko.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Thévenin.
Tubert (Général).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Abbas (Ferhat).
Abdesselam.
Bilavarn Khoun.
Boumendjel.
Serot.
Sim Var.
Sok Chhong.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Thonn Ouk.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Montrat.
Pann Yung.
Polycarpe.
Sar Diawar.
Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote:

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.